

Le choix du rapport Lavalin Un Colisée à 15,000 places

par Denis ANGERS

Les experts de Lavalin optent pour un Colisée agrandi à quelque 15,000 places, moyennant \$15 millions, tel que présenté par la firme Beaulieu, Poulin et Robitaille.

C'est du moins la teneur du rapport préliminaire que ces consultants

montrealais ont fait parvenir, en début de semaine, à l'administration Pelletier, un rapport où Lavalin se prononce en faveur de la proposition d'agrandissement initialement retenue par la ville, au détriment du concept présenté par le consortium qu'animeait la Société de construction Désourdy.

Dans les conclusions de ce rap-

port, dont LE SOLEIL a pu prendre connaissance le groupe d'experts nommé par Lavalin, motive son choix par une série de sept raisons qui, toutes, militent contre la réalisation du projet Désourdy d'un Colisée agrandi à 20,315 places, pour \$18,5 millions.

Ainsi, constatent les consultants (Suite à la page A2, 1re col.)

• **Chronique de Claude Larochelle**
page C-2

• **Le groupe Désourdy "déconcerté"**
page A-2

• **La RIO ne peut acheter le Colisée**
page B-6



LE SOLEIL



LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60

72 PAGES 6 CAHIERS

QUEBEC, JEUDI 1er NOVEMBRE 1979

83e ANNEE, No 259

GASPE - PERCE - ILES-DE-LA-MADELEINE - ABITIBI 45¢

QUEBEC 25¢

Le SFPQ sabote le livre blanc

par Claude VAILLANCOURT

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a réussi ce matin un premier coup fourré envers le gouvernement.

De 2,000 à 3,000 grévistes ou lock-outés ont provoqué l'annulation de la session de travail des quelque 250 journalistes venus prendre connaissance, à huis clos, du livre blanc sur la souveraineté-association. En provenance de tous les coins de l'Amérique du Nord, ces représentants des médias d'information devaient être rassemblés au centre municipal des congrès, à compter de 8h30, afin de discuter, à leur aise, le livre blanc et expédier des textes précis dès son dépôt à l'Assemblée nationale cet après-midi.

Sur le coup de 6h30 ce matin, ils arrivaient par grappes de 20, 30 et plus, pour encercler le centre muni-

cipal des congrès et bloquer toutes les entrées.

Un peu avant 9h, ils réussissaient à pénétrer dans les salles de travail mises à la disposition des journalistes. Le gouvernement, qui avait fait tous les efforts nécessaires pour garder la confidentialité du livre blanc, avait réussi à rapatrier ses documents dans un local sûr de sorte que les manifestants n'ont trouvé que des dactylographes et du papier.

Une quinzaine de minutes après le début de l'occupation, l'euphorie gagnait les fonctionnaires et ce fut l'occasion d'un éparpillement du matériel de travail des journalistes.

Quelques incidents ont marqué cette manifestation d'impatience des fonctionnaires: une personne a été blessée quand un automobiliste fonça sur un groupe de manifestants parqués devant une entrée de stationnement.

Une porte a volé en éclats et les dactylographes de quelques journalistes ont subi des dommages.

Un peu avant 10h, ils évacuaient le centre des congrès pour se diriger, cette fois, vers le parlement où, sous les caméras de la télévision, ils ont entonné le "O Canada".

Cet après-midi encore, ils devaient être toujours présents aux abords du parlement alors que le premier ministre a procédé au dépôt de son livre blanc.

La manifestation, selon les dires du président Jean-Louis Harguindeguy, avait comme objectif premier de rappeler au gouvernement que, par les temps qui courent, il a des problèmes plus concrets à régler que celui de la souveraineté-association, soit le règlement des conventions collectives de travail de ses employés.

Souveraineté-association

Des liens étroits avec le Canada

jeudi

Les Nordiques se font déclasser

page C-1

Les puissants s'arrachent "leur" Cambodge

Pendant que des Cambodgiens s'efforcent de reconstruire un pays et une culture anéantis, comme le rapporte Christiane Dumont en page A-7, les puissants s'arrachent "leur" Cambodge, un pays où ne vivent plus que les "sans voix".

page D-10

Abolition du contremaître

Expérience inusitée chez Steinberg: des employés d'entrepôt apprennent à travailler sans contremaître.

page D-3

Préparez-vous pour le ski

page C-12

1,000 HLM à Québec

La ville de Québec sera dotée d'au moins 1,000 nouvelles unités d'habitation à prix modique (page A-5). A Beauport, le centre-ville est appelé à se déplacer (page A-5). Quatre candidats se font la lutte à la mairie de Beauport (page A-4).

En éditorial

Le monde rural est beaucoup plus réceptif au projet de loi 125 sur l'aménagement du territoire, constate Maréchal Francoeur.

page A-6

Troisième option...

Rodrigue Tremblay et une demi-douzaine de membres "non-alignés" de l'Assemblée nationale dévoileront demain l'amorce d'une troisième option au référendum, soit un Québec autonome dans une véritable confédération.

page A-7

Bienfait de l'électronique

Un commerçant de la rue Sainte-Thérèse, à Québec, a eu l'occasion de constater les vertus ignorées de l'électronique. Hier soir, vers 20h45, deux individus ont fait irruption à la tabagie Tremblay. Portant des cagoules, armés d'une carabine au canon tronçonné, les deux individus en voulaient manifestement aux recettes de la soirée. Écartant le tenancier de l'établissement, l'un d'eux a frappé la caisse électronique avec la crosse de la carabine dans le but de l'ouvrir. Surprise! La caisse électronique s'est bloquée sous le choc et les deux malfaiteurs ont dû prendre la fuite sans un sou.

par J.-Jacques SAMSON

Le livre blanc sur la souveraineté-association, livré à la presse et aux partis d'opposition à 8h30 ce matin, prévoit le maintien de liens très étroits avec les neuf autres provinces formant le Canada actuel dont la conservation du dollar canadien comme monnaie.

Le contenu du livre blanc a été partiellement dévoilé en début de soirée hier par le journaliste Ralph Noseworthy, de la station CFCF, canal 12, à Montréal. Pas moins de 250 journalistes et techniciens des plus importants médias d'Amérique du Nord sont à Québec pour assurer les reportages sur le dépôt du livre blanc sur la souveraineté-association du gouvernement du Parti québécois.

Des mesures extraordinaires de sécurité avaient été prises pour garantir la confidentialité des documents: pas moins d'une vingtaine d'agents de sécurité du ministère des Travaux publics avaient même été chargés d'assurer la garde des ateliers de composition et d'impression du livre, jour et nuit, depuis trois semaines, environ. Quatre fonctionnaires seulement ont manipulé les textes et trois de ceux-ci, très sur le volet, ont pu les lire pour préparer les résumés et communications à l'intention des médias.

L'association avec le Canada est préconisée par le remplacement du Parlement fédéral par une commission Québec-Canada, sur laquelle siègerait un nombre égal de parlementaires; la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux entre les deux territoires et la création d'une cour de justice de l'association formée d'un nombre égal de juges nommés par chaque gouvernement pour trancher tout différend pouvant surgir entre les deux Etats et agir comme tribunal supérieur aux tribunaux nationaux pour fins d'interprétation d'un acte juridique de l'association.

Toutes ces propositions sont contenues textuellement dans le programme du Parti québécois de 1978, amendé par les résolutions du dernier congrès du parti. Le premier ministre s'était engagé à plusieurs reprises à ce que le livre blanc réponde en toutes lettres au programme adopté par les membres du parti.

Le livre blanc prévoit que le Parti québécois se tournera vers une nouvelle consultation populaire si ces négociations échouent, mais il ne précise pas s'il s'agira d'un second

(Suite à la page A2, 2e col.)



Le Soleil, Gilles Lafond

Une femme, Mme Gisèle Dufresne, 40 ans, de Québec, a été blessée, ce matin, quand un automobiliste a traversé la foule de manifestants de la fonction publique québécoise. L'accident est survenu sur la rue Saint-Joachim et la sûreté municipale de Québec a procédé à une arrestation.

sommaire

Annonces classées	F-3 à F-16
Arts et spectacles	E-4 à E-7
Bandes dessinées	F-16
Bridge	F-15
Carrières et professions	D-6
Consommation	C-12
Décès	F-17
Economie-finances	D-1 à D-6
Feuilleton	F-4
Horoscope	F-6
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-8 à D-11-E-1 et E-3
Mot mystère	F-3
Mots croisés	F-15
Où aller à Québec	E-4
Page documentaire	A-7
Patron	F-5
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-10
Télévision	E-6

météo

Ensoleillé et doux, vent modéré, maximum: 16. Demain, nuageux et averses.

détails, en page F-3

Bond spectaculaire du surplus commercial canadien en septembre

OTTAWA (PC) — Le surplus commercial du Canada a fait un bond spectaculaire en septembre pour atteindre \$641 millions, a fait savoir aujourd'hui Statistique Canada. C'est le surplus commercial mensuel le plus imposant depuis le mois de mars 1978.

Ce surplus fait contraste avec les données révisées de notre commerce international des mois précédents qui accusaient un déficit de \$90 millions en août et de \$13 millions en juillet.

Selon l'agence fédérale, le surplus commercial du pays pour les neuf premiers mois de l'année, compte tenu des facteurs saisonniers, est de \$1,5 milliard. Il était de \$2,17 milliards durant la même période en 1978.

Les chiffres fournis aujourd'hui par Statistique Canada pour septembre devront toutefois être revus, alors que rentreront des informations

plus précises sur notre commerce avec l'étranger.

Le ministre des Finances, M. John Crosbie, avait prévu un surplus commercial de \$2,1 milliards pour l'année. Le Canada avait enregistré un surplus de \$3,5 milliards en 1978.

Ce recul est en grande partie attribué à une demande moins forte de produits canadiens aux États-Unis, qui connaît une recession et où vont traditionnellement 70 pour 100 de nos exportations.

Les dernières données démontrent que nos exportations ont augmenté de 12,5 pour 100 en septembre, pour atteindre \$6,03 milliards. En même temps, nos importations diminuaient de six dixièmes de 1 pour 100 pour s'établir à \$5,39 milliards.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le groupe Désourdy n'en revient pas

par Denis ANGERS

L'étonnement et la déception étaient de rigueur, hier, chez les artisans du projet d'agrandissement Désourdy, un projet qu'écarte le rapport de la firme montréalaise Lavalin.

Ainsi, l'architecte Gilles Villandré se disait-il "désemparé par les points que soulevait le document des experts montréalais. A se demander s'ils sont allés au fond des choses". De soutenir

M. Villandré qui commença à se demander si toute cette histoire n'était pas "organisée d'avance", un tel rapport, qui ne tient pas compte des données économiques des projets, ne serait-il pas un rapport à demi-complète.

Les interrogations et les doutes fusaient d'ailleurs chez les professionnels de l'équipe Désourdy à qui l'on faisait part des réserves émises sur leur concept par le groupe Lavalin.

Par exemple, M. Villandré s'étonnait du jugement porté sur la pente de son concept, soulignant qu'elle était de 27 degrés alors que celle du Forum Ingleswood, à Los Angeles, n'était que de 22 degrés.

Parlant pente, l'architecte du groupe Désourdy avait d'ailleurs avisé, lundi dernier, les consultants montréalais qu'il ne s'agissait nullement d'un obstacle insurmontable puisque, moyennant le creusement d'un "cinq

pieds supplémentaires sous la patinoire" et l'abandon de quelques sièges, il était possible de réviser l'angle des gradins, de manière à améliorer l'incidence visuelle. Et ce, en épargnant des milliers de dollars sur le prix initial de \$18,5 millions.

Pour ce qui est des toilettes pour dames et des escaliers roulants, les gens de l'équipe Désourdy avaient peine à masquer leur incrédulité. "C'est une farce, disait l'un d'eux. Il

n'est pas difficile d'ajouter autant de salles de toilettes qu'on voudra. Pour ce qui est des escaliers, nous leur avons même proposé l'adjonction d'un ascenseur, pour le même prix."

La question de la pénurie de stationnement s'est méritée aussi des commentaires sceptiques. D'autant plus qu'avec leur projet d'un stationnement de 5.000 places sous l'hippodrome, les promoteurs de la seconde alternative se disaient les seuls à

proposer une solution au problème d'accès routier qui, pensent-ils, ne sera guère moins important à 15.000 spectateurs qu'à 18 ou 20.000.

Enfin, s'entendaient hier à remarquer les Gilles Villandré, Guy Bertrand, Pierre Thivierge, seul leur projet remplissait complètement aux exigences du code du bâtiment, n'ayant pas à conserver des parties des anciennes structures, dérogatoires aux normes.

Un Colisée...

(Suite de la première page)

montréalais, le facteur prix est déterminant. En effet, lit-on dans le rapport préliminaire, le prix total du projet d'agrandissement Désourdy ne serait pas de \$18,5 millions mais plutôt de \$20 millions, "pour une qualité égale des matériaux" utilisés dans les travaux.

Deuxièmement, de souligner la firme d'ingénieurs de la Métropole, la pente des gradins du projet de préférence du concept du consortium Désourdy s'avère être insatisfaisante, en raison de ses angles trop peu prononcés. A retenir ce projet, on risquerait de se retrouver, soutiennent

les experts, dans la situation du Madison Square Garden de New York ou une pente trop douce éloigne indûment les spectateurs du théâtre de l'action.

Accès limités, stationnement insuffisant

Troisièmement, toujours selon le rapport Lavalin, l'accès aux quatre derniers étages d'un Colisée agrandi selon la proposition Désourdy — sur les sept que compte le devis global — serait trop limité. Les spectateurs ne pourraient en effet pas faire le tour de l'amphithéâtre sans s'imposer de longs détours par les trois premiers

étages, ce qui ne serait pas sans poser des difficultés au chapitre de l'accessibilité des lieux.

Quatrièmement, en raison de l'état insuffisant du réseau routier qui ceinture l'édifice actuel, le stationnement automobile pose un problème majeur, ne pouvant accueillir les quelque 20.000 partisans qui se dirigeraient vers le stade couvert aux jours d'affluence. Si un amphithéâtre sportif de 20.000 places doit être construit, de souligner les auteurs du rapport préliminaire, il devrait de toute évidence être érigé ailleurs qu'au parc de l'exposition, sur un emplacement bien desservi en places de stationnement et en accès routiers.

Cinquièmement, les consultants de chez Lavalin jugent insuffisant le nombre des salles de toilette réservées aux femmes, dans le concept Désourdy.

Sixièmement, il n'y aurait pas suffisamment d'escaliers roulants dans cette proposition axée autour d'une réorientation, d'est en ouest, de la patinoire actuelle. A quatre par palier, les escaliers roulants prévus risqueraient d'obliger les spectateurs à de longues marches — ou plutôt à de longues ascensions — jusqu'au niveau des sièges qui leur sont réservés.

Enfin, d'opiner les rédacteurs du rapport remis aux autorités municipales, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter outre mesure des dérogations au code national du bâtiment constatées dans l'immeuble actuel, au niveau du nombre de sièges par rangée (24 au lieu de 16), des garde-fous, de la capacité des déambulatoires... Immeuble public, le Colisée pourrait se prévaloir du principe des droits acquis, la bâtisse actuelle et ses installations dérogatoires ayant été érigées en 1949-1950.

Pour toutes ces raisons et aussi parce que le remplacement de quatre colonnes latérales par une massive poutre de béton pourrait s'avérer être problématique dans le concept Désourdy, le rapport de la firme de consultants montréalais fait donc sentir une nette préférence pour le projet d'un Colisée agrandi par l'adjonction de balcons, tel que le prévoit la proposition du groupe BPR.

Chez Lavalin, il reste maintenant à vulgariser toutes les données techniques mises en lumière par le rapport préliminaire et à rédiger un document final qui devrait être remis aux administrateurs de la municipalité samedi, au plus tard. Il restera alors à ceux-ci à trancher définitivement et à faire leur choix, un choix qui serait rendu officiellement public par le maire Jean Pelletier, dimanche après-midi.

Selon le livre blanc

Le Canada n'est qu'un malentendu

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec accorde une place importante à l'histoire dans le Livre blanc sur la souveraineté, association qui sera déposée aujourd'hui en Chambre par le Premier ministre Lévesque.

C'est en tout cas ce que démontre l'examen d'un résumé du document gouvernemental dont le chroniqueur parlementaire Normand Girard a obtenu copie hier soir.

Onze des 32 pages du résumé cherchent en effet à décrire d'un point de vue historique "l'impasse du fédéralisme".

De la conquête à notre époque

contemporaine, en passant par l'Acte d'union, la Confédération et la Commission Laurendeau-Dunton, l'analyse historique tente de démontrer que le Canada ne s'est construit qu'à partir d'un malentendu.

Parlant de la révision constitutionnelle de la période 1968-1971 qui aboutit à la conférence de Victoria, les auteurs écrivent:

"Au fond, dès le départ, le Québec et ses interlocuteurs divergeaient profondément d'opinion sur la nature même du problème: le statut du Québec et des Québécois, comme formant une société dans le Canada."

Bond spectaculaire...

(Suite de la page précédente)

A date, nos exportations aux quatre coins du globe atteignent une valeur de \$46,57 milliards, si l'on ne tient pas compte des facteurs saisonniers. Elles atteignaient \$38,21 milliards durant la même période de l'an dernier. Nos importations atteignent \$45,85 milliards au regard de \$35,95 milliards, un an plus tôt.

En septembre, nos exportations aux Etats-Unis ont augmenté légèrement pour atteindre \$3,6 milliards, voir \$3,5 milliards en août. Jusqu'ici, nos ventes aux Etats-Unis représentent une somme de \$31,9 milliards; la somme correspondante pour la même période de 1978 était de \$26,9 milliards.

Ottawa garde le silence

(D'après PC) — Autant le gouvernement du Québec espère obtenir des réactions d'Ottawa sur le livre blanc sur la souveraineté-association publié aujourd'hui, autant celui de M. Joe Clark se montre réticent sur ce sujet.

Un représentant du ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, s'est rendu à Ottawa avec plusieurs exemplaires du document afin de les distribuer aux hommes politiques fédéraux en même temps que les députés doivent recevoir les leurs à l'Assemblée nationale.

Un porte-parole du premier ministre Clark a toutefois déjà fait savoir qu'aucun commentaire ne sera émis aujourd'hui et que le sujet, s'il est abordé, peut même être écarté par le premier ministre, lors de sa conférence de presse hebdomadaire prévue pour demain.

Le bureau du ministre Bill Jarvis, responsable des relations fédérales-provinciales, ne compte pas, lui aussi, faire de commentaires aujourd'hui.

Collision: 4 morts

COPENHAGUE (AFP) — Quatre morts, trois Soviétiques et un Suédois, 96 Soviétiques sauvés, dont certains plus ou moins grièvement brûlés, tel est le bilan définitif de la collision hier dans le grand Belt danois (détroit entre la Baltique et la Mer du Nord) entre un navire d'exploration antarctique soviétique le "Olenek" et un cargo soviétique le "General Shkodunovik".

Toutes les recherches entreprises au début alors que certains Soviétiques avaient été portés manquants, ont été suspendues tous ayant été sauvés ou retrouvés.

La Quotidienne
0-0-8

Des liens...

référendum ou d'une élection générale.

Toujours tel que prévu au programme du Parti québécois, les parties renonceraient à leur droit de dresser des barrières douanières. Les citoyens québécois posséderaient leur

"Mamie" est morte

WASHINGTON (d'après AP et UP) — Mamie Eisenhower, la veuve du président Dwight Eisenhower, est morte pendant son sommeil, à 1h30 ce matin, à l'hôpital Walter Reed de Washington.

Mme Eisenhower, qui aurait eu 83 ans dans deux semaines, avait été hospitalisée dans ce centre hospitalier de l'armée américaine, le 25 septembre dernier, à la suite d'une attaque cardiaque.



Mamie Eisenhower aurait succombé la nuit dernière à une défaillance cardiaque.

(Suite de la première page)

propre passeport, mais n'auraient à l'utiliser qu'au même titre que le passeport canadien actuel.

Le journaliste qui a parcouru le texte sans toutefois en obtenir une copie a rapporté que la première partie du document trace l'histoire des échecs dans les relations fédérales-provinciales.

Un Québec souverain

Comme le soumet aussi le programme du Parti québécois, la souveraineté-association implique l'affirmation de l'autonomie du Québec sur la scène internationale, le contrôle au Québec du système bancaire et le remplacement par le gouvernement du Québec des services et programmes sociaux actuellement dispensés par le fédéral comme les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les pensions aux vétérans. La sécurité d'emploi des fonctionnaires fédéraux québécois ainsi que des employés québécois des sociétés d'Etat fédérales serait garantie par la récupération de ces derniers au service du gouvernement du Québec.

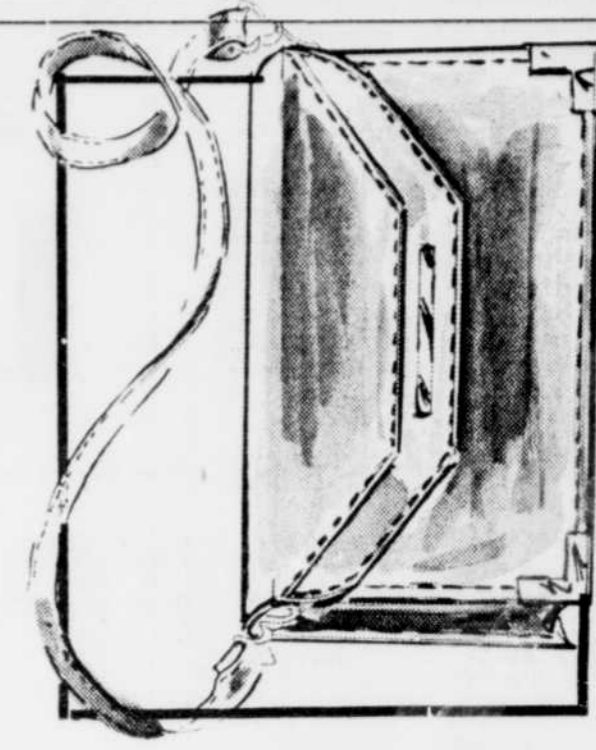
Un traité devrait être conclu avec les Etats-Unis sur la navigation sur le Saint-Laurent, aucune cour de justice ne pourrait renverser une décision d'une cour d'un Québec indépendant et des ententes devraient être conclues avec le partenaire canadien pour préserver certains secteurs industriels, comme le vêtement.

La mise en marché

Les députés du PQ étaient réunis en caucus hier soir et le contenu du livre blanc devait leur être transmis à cette occasion. Le document ne pouvait leur être distribué par contre puisqu'il s'agit d'un projet gouvernemental et qu'il doit donc d'abord être déposé à l'Assemblée nationale.

Les délégués du Québec à l'étranger auront aussi droit à une séance d'information.

Le titre de l'ouvrage de 120 pages est "La nouvelle entente Québec-Canada". La présentation et l'agencement des phrases pour en faire un plat digestible reste à connaître. Le vocabulaire est celui tout autant d'Option-Québec, publié dès janvier 1968 par M. René Lévesque que du dernier programme du Parti québécois, expliquait hier celui qui a parcouru le livre blanc.



l'enveloppe bandoulière

sac en cuir, courroie amovible double emploi: bandoulière le jour, pochette le soir. brun ou noir \$28

la maison **simons**
place de l'hôtel-de-ville place ste-foy

LA CONTEMPORAINE



la robe de satin

toute simple, la robe-clé des soirs de fête, cocktails et concerts... décolletée en pointe, froncée aux épaules, plis cousus devant, ceinturée. 6 à 12 bleu nuit, champagne, marron

NOTRE EXCLUSIVITÉ, \$150

la maison **simons**
place de l'hôtel-de-ville place ste-foy

Partielles Libéraux en avance dans trois comtés selon CROP

MONTREAL (PC) — Le quotidien La Presse publiera samedi un sondage du Centre de recherche de l'opinion publique CROP — selon lequel les libéraux sont en avance dans les circonscriptions de Beauce-Sud, de Prévost et de Maisonneuve en prévision des élections du 14 novembre.

Par rapport aux résultats de 1976 dans Beauce-Sud, le sondage indique que le Parti québécois effectuait une remontée intéressante dans cette circonscription.

Par ailleurs, l'avance libérale est très mince dans Prévost, une circonscription du nord de Montréal que le Parti québécois avait enlevée en 1976 grâce à M. Jean-Guy Cardinal.

Enfin, dans Maisonneuve, le Parti libéral détiendrait une faible avance, selon les enquêteurs de CROP.

La direction de La Presse, qui a défrayé ce sondage, a indiqué que les résultats seront disponibles dans l'édition de samedi du quotidien.

Un total de 14 candidats se feront la lutte à ces élections partielles.

Six candidats tenteront de remporter le siège de Montréal-Maisonneuve; cinq autres se disputent la circonscription de Prévost et trois autres celle de Beauce-Sud.

C'est ce qui ressort de la présentation officielle des candidats qui se terminait hier à 14 h.

Dans Montréal-Maisonneuve, devenu vacant à la suite de la démission du député péquiste, M. Robert Burns, les candidats en lice sont MM. Pierre Chénier, indépendant; Robert Côté, indépendant; Jacques Desmarais, Parti québécois; Hervé Fuyet, Parti communiste du Québec; Georges Lalande, libéral; André Rousseau, Parti des travailleurs du Québec.

Pour ce qui est de la circonscription de Prévost que feu le député péquiste Jean-Guy Cardinal représentait à l'Assemblée nationale, cinq candidats s'y feront la lutte. Ce sont: Marc Blouin, marxiste-léniniste; Solange Chaput-Rolland, libéral; Pierre Harvey, Parti québécois; Richard Lépine, Parti des travailleurs du Québec; et Jean-Paul Poulin, Crédit social uni du Québec.

MM. Raymond Boisvert, du Parti québécois; Herman Mathieu, du Parti libéral; et Claude Moreau, indépendant, tenteront de remporter la victoire dans la circonscription de Beauce-Sud, autrefois représentée par M. Fabien Roy, alors du Parti national populaire et maintenant chef du Crédit social du Canada.

Des trois partis politiques officiels au Québec, seule l'Union nationale a décidé de ne pas présenter de candidats à ces élections.

Une autre élection complémentaire se déroulera, le 26 novembre, dans la circonscription montréalaise de D'Arcy McGee devenue vacante à la suite de la démission du député libéral, Victor Goldbloom. La mise en candidature officielle y aura lieu le 12 novembre.

Saisies: c'est \$38,000 que Loretteville veut récupérer

par Gilles OUELLET

La municipalité de Loretteville compte bien récupérer les \$38,000 que doivent quelque 30 pour 100 des 1,750 locataires, soit 525 foyers, au titre d'une taxe municipale imposée pour l'année 1978.

Le maire, M. Jean-Marie Beaulieu, continuera donc de signer des mandats de saisies de biens de ces locataires pour payer des comptes qui varient entre \$40 et \$100.

M. Beaulieu a affirmé, hier, que les locataires qui le désirent peuvent toujours prendre des arrangements avec la municipalité pour rembourser au cours des prochains mois les arrérages de taxes.

Les locataires qui auraient quitté Loretteville depuis l'imposition de cette taxe, et qui ne l'auraient pas encore payée, recevront la visite des huissiers et devront s'acquitter de leur impôt, a prévenu M. Beaulieu.



C'est par dizaines que les camions-remorques et les automobiles ont été coincés sur l'autoroute 287 près de la frontière du Colorado et de l'Oklahoma. Deux personnes ont été trouvées mortes dans leur voiture immobilisée dans les congères.

Québec jouit d'une autre vague de temps clément

par Guy DUBE

Il a fait beau hier: il doit encore faire beau aujourd'hui, avec une température plus "chaude" (12 ou 13° Celsius, à l'ombre). Et il n'y a pas de température "froide" prévue avant lundi.

Sans briser de vieux records, le

temps clément que nous connaissons peut faire penser à un deuxième été des Indiens, en ce début de novembre.

Hier, centre-ville de Québec, le mercure a marqué 10°. Aujourd'hui, il devait grimper à 12 ou 13. Et le soleil doit être de la partie.

Demain et samedi, toutefois, le temps doit se couvrir de nuages qui laisseront quelques averses sur leur passage. Dimanche, le beau temps clair doit en principe nous revenir. Avec des températures fraîches. Rien de "froid" n'est encore prévu.

Et vive l'automne des Blancs!



Une scène dont la région de Québec est épargnée... pour quelques jours encore. Mais on ne perd rien pour attendre!

...alors que la tempête fait 10 morts aux E.-U.

WASHINGTON (AFP) — Une vague de froid et des tempêtes de neige qui sévissent depuis 24 heures sur plusieurs Etats du centre-sud des Etats-Unis ont déjà fait au moins dix morts.

Six personnes ont été tuées dans des accidents de la circulation provoqués par de fortes chutes de neige accompagnées de vents vio-

lents. Deux autres automobilistes ont été retrouvés morts de froid dans leur véhicule bloqué par la neige sur une route du Colorado. Enfin deux autres personnes ont été tuées par une tornade qui s'est abattue sur leur maison-remorque dans un village de l'Oklahoma.

Au Texas les autorités ont indiqué que plus de 400 véhicules

bloqués par la neige avaient été abandonnés sur les routes par leurs occupants qui se sont réfugiés dans des localités proches.

La tempête, qui se déplace actuellement vers l'est, a déjà provoqué des inondations dans plusieurs villes du Texas, notamment Houston, Galveston et Beaumont.

Les tavernes libres d'accepter les femmes

par Norman DELISLE

(PC) — La taverne du coin, une institution bien québécoise, ne disparaîtra pas, mais elle pourra désormais être accessible aux dames.

Tel est un des points majeurs du projet de loi 55, la nouvelle loi sur les permis d'alcool, qui a été déposée hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.

En vertu du projet de loi, toute nouvelle taverne qui ouvrira au Québec devra permettre l'accès aux fem-

mes et devra en conséquence posséder les installations sanitaires nécessaires pour satisfaire ces nouvelles clientes.

Par contre, les tavernes déjà existantes auront le choix de maintenir le statu quo, c'est-à-dire de continuer à exclure la gent féminine, ou de l'admettre. Dans ce dernier cas, des installations sanitaires devront être conçues pour les femmes.

Une commission d'enquête dirigée par M. Gerald Bossé, vice-président de la Commission de contrôle des permis d'alcool, avait suggéré, l'an dernier, la disparition pure et nette des tavernes.

Le rapport Bossé avait engendré plusieurs protestations, ce qui a amené le gouvernement à ne pas suivre la recommandation.

Projet

Quant au projet de loi 55, il suggère plusieurs autres modifications à la loi actuelle.

S'il était adopté intégralement, le projet de loi autoriserait l'ouverture des brasseries jusqu'à une heure du matin, au lieu de minuit comme c'est le cas actuellement. Les tavernes devront cependant continuer à fermer à minuit.

Les heures de fermeture des autres catégories de débits de boisson sont maintenues, soit 23 h pour les épiceries et 3 h du matin pour les bars.

Le projet de loi prévoit cependant que ces heures pourront être modifiées de façon exceptionnelle "lors d'une manifestation culturelle, sociale, sportive ou touristique".

C'est la Régie des permis d'alcool,

un nouvel organisme créé par le projet de loi, qui donnera alors la permission spéciale nécessaire.

Le projet de loi maintient également l'interdiction de vendre de l'alcool le Vendredi saint, contrairement aux suggestions de la commission Bossé qui proposait que la vente de boissons soit autorisée ce jour-là.

Quant aux catégories de permis, elles sont diminuées de 14 à 10.

Mineurs

Le projet de loi prévoit aussi des dispositions nouvelles en ce qui concerne les adolescents de 17 ans et moins.

Les jeunes seront désormais autorisés à accompagner leurs parents à un café-terrace avant 20 h, à condition que de l'alcool ne soit pas servi à ces jeunes.

De plus, le détenteur d'un permis n'encourra pas de peine s'il prouve qu'il a agi avec la diligence raisonnable

pour interdire l'accès de son établissement à des mineurs.

La responsabilité de prouver qu'elle est majeure incombera à la personne qui désire pénétrer dans un établissement détenant un permis. La loi prévoit qu'un passeport, un acte de naissance ou un permis de conduire constituent des preuves valables.

Enfin, le projet de loi précise que les permis de vente d'alcool seront désormais valables pour deux ans au lieu d'un an. Ils seront, de plus, renouvelables à la date de leur anniversaire, comme les permis de conduire.

Le ministre Bédard a expliqué à ce sujet que cette procédure aidera la tâche de la régie en facilitant l'émission des permis.

Notons qu'il y a au Québec plus de 18,000 établissements détenant un permis d'alcool, sans compter les 40,000 permis temporaires annuellement émis.

Loretteville décrétait en 1978 une taxe de 4 pour 100 du coût du loyer à tous les locataires de la municipalité. Cette décision a provoqué un mouvement de protestation chez des locataires qui jugèrent la taxe "injuste et discriminatoire". Le ministre Guy Tardif et l'actuel député de Chauveau, Louis O'Neill, se sont prononcés contre cette taxe des locataires.

Mme Chantal de Varennes, porte-parole des locataires, a été surprise d'entendre, hier, que des mandats de saisies furent signés pour le paiement de ces taxes.

Selon Mme de Varennes, la moitié des locataires qui n'ont pas encore payé leur taxe sont des assistés sociaux et des retraités et ne sont pas "saisissables".

La municipalité aurait terminé l'année 1978 avec un surplus de \$200,000 et Mme de Varennes se demande pourquoi le maire Beaulieu "s'acharne à vouloir faire payer cette taxe injuste".

Des locataires qui ont reçu un mandat de saisies, puis d'autres qui sont intéressés par le dossier, entendent discuter de l'affaire et évaluer la situation au cours des prochains jours, a conclu Mme de Varennes.

**CHAMBRES DE MOTEL
A LOUER**
à la semaine ou au mois
653-7221

Nouvelle Clinique des Maladies du Sein Polyclinique de la Capitale



Dr Jacques Morin, chirurgien

Le docteur Jacques Morin, m.d., f.r.c.s. (c), en collaboration avec les chirurgiens de la Polyclinique de la Capitale, 4225, 4e Avenue ouest, Charlesbourg, est heureux d'annoncer l'ouverture d'une Clinique des Maladies du Sein. Cette clinique, avec ou sans rendez-vous (tél.: 626-1348), se tiendra les mardi et jeudi avant-midi, de 9.00 à 12.00 heures.

Enregistrer une mise
au 6/36
prend moins d'une minute
de votre temps
Gagez-vous?

Au 6/36, on peut aussi gagner
avec 5 et même 4 bons numéros!



Landry, Jacot
BIJOUTIERS - IMPORTATEURS - DIAMANTAIRES
MAIL ST-ROCH
(face à Place Cartier, ancien Pollack)
529-9729

**POUR LE JOUR OÙ
L'HUILE
VIENDRAIT À MANQUER...**

**Faites que votre fourniture
à air chaud fonctionne
aussi à
l'électricité.**

- Un simple élément suffit
- Une double sécurité en résultat
- GUILLOT vend et installe ces éléments qui rendent possible le chauffage à l'huile ou à l'électricité à partir d'un même système.

Informez-vous: 661-9211



Avis à notre clientèle
Durant la période hivernale, notre salle à manger sera fermée le dimanche et ce, à compter du 4 novembre 1979.

**RESTAURANT
CONTINENTAL**
26, rue St-Louis, Québec

694-9995

Un style qui est le vôtre...
Uniquement les plus beaux vêtements.

Jean Fortin

12, DE LA FABRIQUE
692-2490

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-Foy

Beauport: 4 candidats à la mairie

par **Gérald OUELLET**

Quatre candidats brigueront les suffrages à la mairie de la ville de Beauport, dimanche prochain. Cette ville de la Côte-de-Beauport, que l'on considère comme la plus industrialisée, compte une population stable de 2.821 habitants et a un budget annuel de près de \$750.000, pour une évaluation de l'ordre de \$21 millions.

La ville de Beauport a été érigée en municipalité en 1928 et son territoire est un détachement des municipalités de Saint-Joachim et de Sainte-Anne-de-Beauport. Ces deux paroisses étaient séparées par la rivière Sainte-Anne. C'est le 5 septembre 1962 que le village de Beauport obtint son statut de ville. Aujourd'hui, la ville de Beauport possède son hôtel de ville, son garage municipal et son poste de pompier. Elle compte un personnel administratif permanent de 10 employés allant même jusqu'à 48 employés à temps partiel lors d'importants travaux ou bien pour la bonne marche des différents services de la ville.

Industries

La ville de Beauport compte trois industries, dont une à caractère international, qui emploient au-delà de 750 employés et ce, d'une façon permanente.

La plus importante est la compagnie de papier Abitibi et Price Ltée, avec 408 employés. Le moulin est situé à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, sur la rive nord du Saint-Laurent. Construit en 1927, il a produit jusqu'à ce jour avec toutefois une interruption pendant la crise des années 30 (mars 1931 à septembre 1937) et un ralentissement durant la Deuxième Guerre mondiale.

La deuxième industrie, le centre de ski du Mont Sainte-Anne, est surtout à caractère touristique. Ce centre est connu de façon internationale et sert directement à l'économie de la ville de Beauport par l'emploi de 200 à 300 employés, selon les saisons. Le Mont Sainte-Anne est rentable pour les citoyens de Beauport sur le plan économique, puisque 12 pour 100 seulement de ses revenus sont dépensés pour la montagne, alors que le reste, soit 88 pour 100, retombe sur la région en dépenses diverses. L'aménagement du Mont Sainte-Anne n'est pas encore terminé car on est à construire 100 condominiums et un hôtel de 200 chambres.

La troisième industrie, la Distillerie Montmorency, propriété de Seagram, compte actuellement 44 employés affectés à la production et 12 employés à l'administration. La compagnie a des actifs totaux de \$10 millions.

Institutions

La ville de Beauport compte une paroisse, Notre-Dame-de-Beauport, qui dessert ses 2.821 habitants. La nouvelle église construite en 1954, suite au violent incendie qui rasait la chapelle temporaire le 9 janvier 1953, est d'un style que l'on pourrait qualifier de moderne pour l'époque.

Dans le domaine scolaire, la ville compte une école élémentaire, l'Académie de Beauport, et une école polyvalente, celle du Mont Sainte-Anne.

Cette école secondaire reçoit 1.400 élèves et une centaine de professeurs.

De plus, la ville compte plusieurs foyers d'accueil pour personnes âgées et a également tous les organismes socio-culturels que l'on retrouve normalement dans une région semi-urbaine comme celle de Beauport.

Il existe également à Beauport une campagne en vue de sauvegarder les trésors du patrimoine. Il s'agit d'une quinzaine de vieilles maisons situées dans différents secteurs de la ville et que l'on considère comme pôles d'attraction pour les touristes.

Lucien Gauthier

Le maire sortant Lucien Gauthier, âgé de 52 ans, est employé de la compagnie de papier Abitibi et Price Ltée et compte 16 ans comme conseiller. Il est maire de la ville de Beauport depuis maintenant 4 ans.

Pour solliciter un nouveau mandat à la mairie, M. Gauthier s'appuie sur ses réalisations passées comme par exemple: l'achat d'une école pour la convertir en centre communautaire, le développement d'un hôtel et d'un condominium au Mont Sainte-Anne, l'infrastructure du parc industriel, le



M. Lucien GAUTHIER

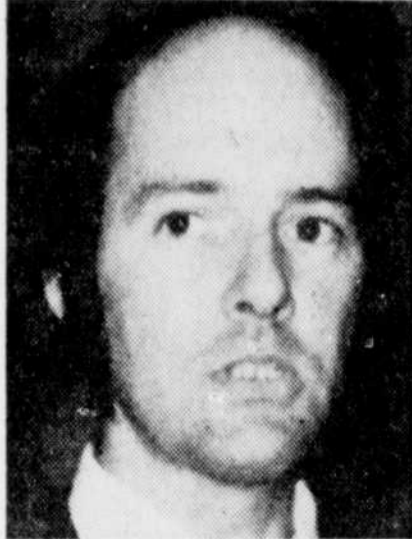
développement domiciliaire dans plusieurs secteurs de la ville, la réfection du pavage sur une partie de l'avenue Royale et différents travaux de drainage, d'égoûts, d'aqueduc et de signalisation dans le secteur de la polyvalente du Mont Sainte-Anne.

Les projets envisagés par M. Gauthier pour le début de 1980 sont la réfection de l'avenue Royale ouest, la construction d'un foyer pour personnes âgées, d'un centre commercial, le pavage de rues pour le développement domiciliaire et l'aménagement de la rivière Sainte-Anne.

Gilles Bédard

M. Gilles Bédard, âgé de 34 ans, est professeur à la polyvalente du Mont Sainte-Anne et conseiller sortant au siège no 6. Il appuie sa candidature à la mairie sur trois points bien spécifiques: dans le secteur finance, M. Bédard préconise une assemblée d'information afin d'expliquer la nouvelle fiscalité municipale, l'application du

nouveau rôle d'évaluation à compter de 1980 afin de régulariser l'effort fiscal de chacun des contribuables, la révision et la mise à jour des dépenses prévues au budget triennal, le plafonnement des dons et subventions accordés aux différents organismes et l'étude concernant la disparition de la taxe des locataires.



M. Gilles BEDARD

Dans le secteur des loisirs, M. Bédard veut essayer de remettre sur pied la Commission municipale des loisirs et réviser la politique établie concernant l'accès à un plus grand nombre d'organismes au centre communautaire. Et enfin, dans le secteur information, il préconise l'implantation d'un journal local.

Jean-Paul Godin

M. Jean-Paul Godin, âgé de 42 ans, est employé à la Distillerie Montmorency (Seagram) et propriétaire d'un commerce radio-télévision vente et service. Il sollicite un mandat à la mairie. S'il est élu, il promet de mettre l'administration municipale au niveau des contribuables car "c'est notre argent", dit-il. A cet effet, M. Godin s'engage à créer un parti politique municipal qui portera le nom de "Le Progrès civique de Beauport". Les structures seront définies par les membres lors du congrès de fondation. Selon M. Godin, ce parti sera le lien



M. Jean-Paul GODIN

Foy et dans le secteur Chaudière-Champigny du quartier Laurentien.

À date, ces acquisitions ont toujours été faites selon la formule du gré à gré. Il y a donc négociations entre les parties, suite à des évaluations pertinentes. Lorsque ces négociations s'avèrent impossibles en raison d'un refus du propriétaire, la Ville peut se prévaloir, si elle juge l'acquisition indispensable, d'un recours auprès du Tribunal d'expropriation.

Dans l'acquisition des terrains, la Ville procède par financement temporaire, financement qui est renouvelé d'année en année. Ce financement n'influence aucunement le compte de taxe du contribuable parce qu'il n'est pas porté au fonds général de la municipalité.

Le maintien des terrains entre les mains de la Ville fait l'objet d'une comptabilité distincte et indépendante du reste de la comptabilité municipale. Cette section distincte porte le nom de «section des activités immobilières» et on y comptabilise toutes les dépenses de la réserve de même que ses recettes de vente ou de location.

Les frais encourus par la réserve sont les suivants: coûts d'achats, frais professionnels (évaluation, impavage, actes notariés, frais légaux, etc.), pertes de taxes (la Ville étant propriétaire et ne pouvant pas se taxer elle-même), les améliorations apportées aux terrains lorsqu'il y a lieu et les coûts de financement temporaire.

Il est important que ces opérations comptables soient minutieusement effectuées puisqu'elles fixent le coût minimum de vente des terrains dont dispose la réserve et la rentabilité même de cette réserve foncière.

Reste la vente des terrains, vente qui correspond autant à des critères d'urbanisme qu'à des critères financiers.

Au chapitre de l'urbanisme, il est important de souligner que les terrains vendus par la Ville correspondent à des choix établis en fonction des priorités de développement. Il est aussi très important de mentionner que lors de la vente, la Ville peut poser des conditions bien précises quant au type des constructions à être érigées, aux aménagements extérieurs, à la densité, etc. C'est parce que la Ville est propriétaire des terrains qu'elle peut ainsi poser ses conditions aux développeurs.

Au chapitre des critères financiers, deux principes sont pris en considération, soient l'évaluation municipale et le coût de revient. Dans toutes les ventes qu'elle fait, la Ville ne doit pas fixer un prix de vente inférieur à ces critères, principe édicté par la loi.

Le coût de revient est établi en tenant compte des coûts d'acquisition et de financement temporaire, des taxes perdues, des améliorations apportées aux terrains, et les frais de professionnels dont on a déjà parlé.

En respectant ces critères, la Ville peut vendre soit par soumissions publiques, soit de gré à gré. La Ville préfère la seconde méthode dans les projets de plus haute densité

entre l'administration et les contribuables.

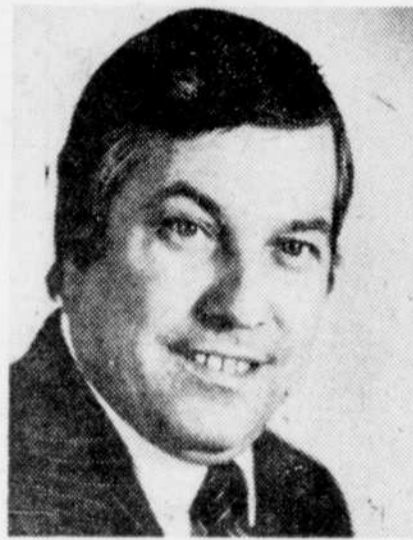
De plus, M. Godin désire éliminer le plus possible les honoraires des professionnels. Les décisions se prendront à la table du conseil. M. Godin veut faire subventionner par les gouvernements les travaux d'élargissement au détour et à l'entrée de l'usine Abitibi et Price Ltée. Il désire également rentabiliser le collège de Beauport qui a été converti en centre communautaire.

Enfin, M. Godin veut solutionner avec l'aide du ministre Tardif les règlements de secteur, surtout les taxes de secteur qui sont un fardeau énorme pour le développement domiciliaire, et équilibrer les revenus de la ville avec les dépenses.

Elphège Renaud

M. Elphège Renaud, âgé de 48 ans, est courtier d'assurances pour un bureau de Québec. Il a été conseiller à la ville de Beauport de 1968 à 1975.

M. Renaud déclare que les gens de Beauport le connaissent. Il ne veut donc pas faire de promesses. Il assure ses électeurs qu'il va faire quelque



M. Elphège RENAUD

chose et il se considère comme un "rouleau compresseur" pour employer ses propres termes. M. Renaud souligne qu'il n'a pas d'équipe. Il est indépendant et par son expérience en affaires, il se dit capable de travailler avec les conseillers qui ont été ou qui seront élus le 4 novembre.

Enfin, M. Renaud a précisé que lors de son passage au conseil de ville de 1968 à 1975, il avait participé au règlement de vieux problèmes tel l'achat de l'hôtel de ville, la construction du poste d'incendie, celle du bureau de poste et cela en collaboration avec le député fédéral de l'époque.

Il y aura également élection à trois postes de conseiller, soit au siège no 1 entre M. Jean-René Fortin et M. Jean-Donat Boily, au siège no 2, entre M. Pierre Bolduc et M. Gérard Tremblay et enfin au siège no 5, entre M. Michel Leclerc et M. Jean-Marie Majeau.

dans nos régions

Lutte à 15

PERCE — C'est à Percé qu'aura lieu l'une des rares véritables élections municipales en Gaspésie, dimanche prochain. Le seul fait que 15 candidats s'y disputent les sept postes en jeu lui confère déjà un relief particulier; mais il y a aussi toute la question du zonage dans le secteur du parc Percé qui apparaît en filigrane. Le mois dernier, la

Chambre de commerce décidait d'intenter des poursuites contre la municipalité pour avoir modifié les règlements de façon à légitimer la présence d'activités commerciales dans une zone initialement destinée à la récréation. Et c'est là-dessus que porte la campagne entre les candidats à la mairie, le maire sortant Yvon Gaudreault, et son opposant M. Jean-Pierre Flynn.

Beauport: projet de loisirs publié à la fin de décembre

par **Gérald OUELLET**

Le Service des loisirs et parcs de la ville de Beauport sera en mesure de rendre public son projet d'un plan directeur de développement des loisirs à la fin de décembre prochain.

C'est ce qui ressort des cinq séances de consultation menées auprès des citoyens et organisées par le Service des loisirs et parcs de la ville, séances qui se tenaient du 15 au 24 octobre dans les secteurs de Beauport-Centre, Giffard, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Courville et Montmorency.

Il n'y a environ que 125 personnes qui ont assisté à ces cinq séances d'information. Le responsable de la consultation pour le Service des loisirs et parcs, M. Jacques Francoeur, était assisté de M. Claude Dubois et de quatre animateurs. M. Paul-André Lavigne, directeur du service, s'est déclaré satisfait de la consultation, même si la participation de la population avait été faible. Il faut considérer que les personnes invitées à participer à la consultation ne faisaient partie d'aucun organisme de loisirs de la ville. "D'ailleurs, dit-il, les citoyens de Beauport n'ont pas été souvent invités à une telle consultation."

M. Lavigne a rappelé que la consultation avec les commissions scolaires et les différents organismes sportifs et de loisirs était en cours et serait terminée d'ici peu.

On sait que cette consultation populaire avait été précédée par une étude fournie par la firme ENAP spécialiste en loisirs et ce, à la demande du Service des loisirs et parcs de la ville de Beauport.

Il est à noter que le service compte pour 10,1 pour 100 du budget global de Beauport, soit près de \$2 millions. On a par la même occasion appris que mis à part les 155 clubs de hockey et de balle, pas moins de 81 organismes oeuvraient au sein des loisirs. Ces organismes sont répartis comme suit: 34 socio-culturels, 29 sportifs et 18 sociaux ou autre. Globalement, ces organismes impliquent 9.379 personnes parmi lesquelles un bon nombre ne sont que des participants à l'activité offerte.

Après ces cinq séances de consultation auprès des citoyens, on a constaté une faiblesse dans le secteur socio-culturel par le manque de bibliothèque et de troupes de théâtre tandis que le secteur des sports semblait répondre adéquatement aux besoins de toute la population du grand Beauport.

MM. Lavigne et Dubois ont précisé que le Service des loisirs et parcs était à compiler les résultats du questionnaire qui avait été fourni aux participants des cinq séances de consultation et qu'il était trop tôt pour porter un jugement global.

Quartier des Eaux fraîches: pas d'autobus avant mars 80

Les autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) ne rouleront pas avant le printemps prochain dans le quartier des Eaux fraîches, à Lac-Saint-Charles.

Le porte-parole de la CTCUQ, M. Raymond Martin, a expliqué hier qu'il faudra attendre la prochaine programmation, soit vers mars 1980, avant de savoir si il sera possible de desservir le quartier des Eaux fraîches.

Présentement, la Commission de transport étudie le parcours numéro 32 qui pourrait être éventuellement prolongé afin de se rendre dans ce quartier.

On sait qu'une soixantaine de personnes du quartier des Eaux fraîches ont profité d'une visite qu'effectuait le ministre des Transports, M. De Pellevé et quelques maires de la région dans ce secteur, en fin de semaine dernière, pour réclamer que la CTCUQ desserve ce quartier.

Une rencontre a eu lieu entre les autorités municipales de Lac-Saint-Charles et les dirigeants de la CTCUQ, à la fin de 1978, pour discuter du transport dans cette partie de Québec; le cas du quartier des Eaux fraîches figurait dans les demandes pour un service d'autobus.

À la reprise du travail, au terme du long conflit qui a paralysé le service de transport, la CTCUQ a entrepris d'évaluer les demandes en prévision de la prochaine programmation, a expliqué M. Martin à l'intention des quelque 450 résidents du quartier des Eaux fraîches.

ville de

SAINTE-FOY

Sainte-Foy

dispose d'une

réserve foncière

Depuis juin 1976, la Ville de Sainte-Foy dispose d'une politique d'acquisition de terrains pour fins de réserve foncière, établie en fonction de pouvoirs qui lui sont conférés par le Gouvernement du Québec et par les articles 27 et 28 de sa charte. La Ville de Sainte-Foy est d'ailleurs la seule, au Québec, à avoir une telle politique explicite, et à utiliser de façon avérée et régulière le droit général d'acquisitions et d'aménagements de terrains à des fins autres que celles qui sont édictées pour l'ensemble des corporations municipales régies par la loi des Cités et Villes.

Cette politique s'inscrit parmi les moyens de mise en oeuvre et de contrôle du développement.

Les objectifs poursuivis par la réserve foncière sont:

- d'orienter le développement résidentiel d'une façon rationnelle et moins coûteuse pour la Ville;
- d'améliorer la qualité des aménagements résidentiels en facilitant le remembrement des terrains et en imposant des normes supérieures au règlement de zonage;
- d'améliorer la qualité de vie en facilitant la planification et l'aménagement d'espaces verts ou communautaires (centres de quartier par exemple);
- de contrôler la spéculation foncière et ses incidences négatives sur le marché du logement;
- de faire bénéficier la collectivité de la plus-value du sol générée par les investissements publics, par le développement en général et par les amendements au zonage;
- de réduire les coûts inhérents à toute décision municipale d'acheter des terrains pour fins municipales lorsque le développement est déjà amorcé dans le secteur concerné.

Le fonctionnement de la réserve foncière

L'établissement d'une réserve foncière sous-entend trois opérations principales. L'acquisition de terrains, leur maintien temporaire aux mains de la Ville, et leur vente aux développeurs en temps et lieu. Chacune de ces opérations se fait selon des critères précis.

L'achat des terrains est fait selon la planification du développement et selon les grands secteurs appelés à accueillir les nouveaux citoyens. Les acquisitions sont donc concentrées majoritairement dans Pointe Sainte-

puisqu'il est alors plus facile de négocier les conditions d'implantation des bâtiments à être construits.

Dans tous les cas, ces ventes de terrains sont sujettes à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

L'état de la réserve foncière

Au 31 décembre 1978, la réserve foncière de la Ville de Sainte-Foy avait acheté 7.701.292 pieds carrés de terrains.

Au 31 décembre 1978 toujours, le profil de la réserve foncière était de 87 595\$.

En résumé, l'état de la réserve foncière, au 31 décembre 1978, présentait le portrait suivant:

Superficie des terrains achetés: 7.701.292 pieds carrés

Coût à l'achat:	3 374 550,74\$
Finance et taxes:	553 412,02\$
Autres frais:	152 857,59\$
Coût accumulé:	4 080 820,35\$

Superficie vendue: 584.721 pieds carrés

Coût de revient des terrains vendus:	510 046,00\$
Produit de la vente:	597 641,05\$
Profit:	87 595,05\$

Pourquoi une réserve foncière?

La Ville de Sainte-Foy dispose de plusieurs instruments servant à la mise en oeuvre et au contrôle de son développement. Mentionnons entre autres le schéma d'aménagement général, des schémas particuliers pour Pointe Sainte-Foy et le Centre-ville, un plan directeur pour le quartier Laurentien, un plan de zonage, un règlement de construction et un autre de lotissement, une programmation triennale de dépenses capitales, des pouvoirs de réserve pour fins publiques, un office municipal d'habitation et la réserve foncière.

Bien souvent, les moyens dont dispose la Ville sont de nature restrictive, c'est-à-dire qu'ils précisent ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Depuis quelques années, la Ville de Sainte-Foy privilégie la réserve foncière comme instrument de mise en oeuvre de son développement parce que c'est une mesure plus dynamique, qui permet d'aller plus loin que le règlement de zonage dans les exigences posées aux développeurs.

La Ville de Sainte-Foy n'est pas seule à croire aux bienfaits d'une réserve foncière. Le Groupe de travail sur l'urbanisation au Québec, alors présidé par M. Claude Castonguay, préconisait une telle mesure en 1976, tout comme le faisait la Commission provinciale d'urbanisme du Gouvernement du Québec en 1968.

La réserve foncière, ce n'est pas simplement un outil de contrôle du développement, c'est aussi une valeur qui appartient à la collectivité de Sainte-Foy.

Venez-vous-en. On est tous là.



... un Salon à votre goût

- plus de 700 stands
- démonstrations et dégustations permanentes
- le Grand salon culinaire, avec plus de 400 pièces montées
- un avant-goût des Florales 80
- plus de 3.000 animaux
- le Zoo d'amour pour petits et grands
- spectacles équestres tous les jours
- 3/4 de million de pieds carrés (69.675 mètres carrés) d'exposition et d'activités
- 400.000 visiteurs attendus

Heures d'ouverture: 10h00 à 23h00

DU 25 OCT. AU 3 NOV. 79
AU PARC OLYMPIQUE

Une initiative du C.P.I.A.Q. en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture du Québec. Avec la participation de La Brasserie Labatt Limitée.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Stoneham

Québec: 1,000 autres unités d'habitation à prix modique

par Denis ANGERS

Devenus entrepreneurs concurrents, le ministère des Affaires municipales et la ville de Québec mettront en chantier pas moins de 1,000 nouvelles unités d'habitation à prix modique, dans la capitale, au cours des dix-huit prochains mois.

Tel sera du moins le résultat heureux de la conclusion, hier, d'une entente entre le ministre Guy Tardif et le maire Jean Pelletier. Entente en vertu de laquelle la municipalité de Québec assumera, par le biais de son Office d'habitation (OMHQ), la maîtrise d'oeuvre des 535 logements sociaux dont la construction était prévue à la

programmation 1978 de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Ratifiée hier par MM. Tardif et Pelletier, cet accord prévoit l'investissement de quelque \$17 millions dans la réalisation de nouveaux projets d'habitation sociale, des projets disséminés aux quatre coins de la capitale provinciale.

En outre, la SHQ s'est engagée à mener elle-même à terme l'édification des 300 logements prévus à Québec par sa programmation de 1979, de concert avec la construction de "vieux" projets déjà acceptés avant 1978, pour 150 unités supplémentaires.

Conjugués, les programmes gouver-

nemental et municipal signifient donc la gratification aux citoyens de Québec de quasiment 1,000 logements à bas prix, à être répartis entre familles à revenus modestes et personnes âgées.

Qui mieux est, cette somme ne tient même pas compte de projets spéciaux, comme celui de l'ancien hôpital Jeffery Hale ou du couvent du Bon-Pasteur, projets spéciaux qui permettront l'aménagement, au cours des prochains mois, de quelque 300 logements de plus.

Achetons québécois

Selon l'entente ratifiée hier, Québec devient donc la seconde ville de la province, après Montréal, à se voir

confier la maîtrise d'oeuvre de ses propres projets d'habitation.

En contrepartie, l'administration Pelletier a cependant dû accepter de se conformer à certaines normes strictes, tels l'utilisation systématique du fichier central des fournisseurs du gouvernement du Québec, le respect de la politique de la SHQ relative au choix de matériaux québécois et l'application intégrale des règles de sécurité et des normes de construction que prône l'organisme panquébécois.

Le ministre Tardif devait toutefois annoncer que, en dérogation avec les règles habituelles, la municipalité de Québec sera autorisée à privilégier l'engagement de firmes ayant pignon

sur rue dans la capitale ou, à défaut, dans le territoire de la Communauté urbaine et, ultimement, dans la région administrative 03.

Des logements partout

La concrétisation de cette entente que le maire Pelletier a accueilli "avec beaucoup d'enthousiasme" ne vaut initialement que pour la programmation 1978 de la SHQ. Elle pourra toutefois être renouvelée d'année en année si les résultats de cette concurrence teintée d'émulation entre la ville et l'Etat s'avèrent être fructueux.

Pour l'instant, cet accord signifie avant tout la réalisation prochaine de projets dans neuf secteurs de la

capitale, sur 19 endroits différents. Il s'agit, somme toute, de 377 logements pour familles et de 158 logements pour personnes âgées, répartis dans les paroisses suivantes: 72 dans Stadacona, 66 dans Sainte-Odile, 106 dans Saint-Esprit, 40 dans Saint-Paul-Apôtre, 39 dans Saint-Roch, 56 dans Saint-Sauveur, 84 dans le Vieux-Québec et 72 dans Saint-Jean-Baptiste.

Pour le maire de Québec, la mise en chantier d'un tel nombre de nouvelles habitations vient d'ailleurs répondre à "un besoin bien senti dans le milieu", d'autant plus que pas moins de 3,000 noms figurent déjà sur les listes d'attente que tient l'Office municipal d'habitation.

Le centre-ville de Beauport est appelé à se déplacer

par Gérald OUELLET

Le centre-ville de Beauport, qui se situe présentement aux abords de l'avenue Royale, sera appelé d'ici quelque temps à se transporter au sud de l'autoroute 40 près de la rue Labelle, où la ville compte pour près de 4,5 millions de dollars d'investissements pour la centrale de police et le garage municipal. De plus, l'entreprise privée s'approprierait à investir dans le même secteur près de 9 millions de dollars pour un édifice à bureaux qui abriterait également les locaux de l'hôtel de ville.

A cet effet, la ville de Beauport a demandé à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la ville à zoner tout ce territoire afin de répondre aux besoins futurs qui seront créés par ce nouveau "centre municipal" et afin de permettre à Beauport de procéder à la réunification de tous les services municipaux au même endroit.

On sait qu'avec la fusion des municipalités de Saint-Michel-Archange, Giffard, Villeneuve, Courville, Sainte-Thérèse-de-Lisieux et Montmorency, la nouvelle ville du grand Beauport se retrouve avec des

actifs immobiliers dont elle doit se départir et ce dans le but de rentabiliser et d'unifier tous ses services.

Pour le moment, la ville de Beauport maintient l'administration générale de la ville dans l'ancien hôtel de ville de Beauport sur l'avenue Royale, son service des finances dans un bâtiment connexe à celui-ci, ses services techniques dans l'ancien hôtel de ville de Villeneuve et ses services de loisirs et parcs dans l'ancien hôtel de ville de Courville.

Selon les autorités de la ville de Beauport, la construction de la centrale de police et du garage municipal sur les nouveaux terrains de la ville, la réalisation prochaine d'un édifice à bureaux qui abriterait les locaux de l'hôtel de ville en plus de plusieurs bureaux d'affaires et de commerces et la proximité du parc industriel que l'on voudrait voir devenir régional créera un pôle d'attraction qui ne pourra échapper aux futurs investisseurs. La ville de Beauport compte présentement 53,000 habitants et elle est à se donner une structure administrative qui pourra répondre adéquatement à une population de 100,000 habitants.

Ce projet mis de l'avant par le maire Marcel Bédard a fait l'objet de plusieurs réunions où assistaient près de 200 personnes. Ces résidents pourraient être appelés à participer de près à la réalisation du projet, soit la

création d'un nouveau centre municipal tout en tenant compte des développements et des besoins futurs. De plus, des dirigeants de firmes se spécialisant dans les développements commerciaux et industriels ont rencontré le

maire Bédard afin de prendre connaissance du projet et de lui faire part de leurs opinions sur le bien-fondé d'un tel développement.

Les autorités municipales de

Beauport devraient d'ici quelques semaines faire connaître leur décision concernant le projet du futur hôtel de ville qui, à toute fin pratique, deviendra le nouveau centre-ville du grand Beauport.



Le garage municipal, phase 1, a coûté \$2,050,000 tandis que la phase 2 en construction nécessitera des fonds de \$820,000.



Le Soleil, Jacques Deschênes

La centrale de police et la cour municipale de Beauport, construites au coût de \$1,325,000.

Québec: \$7,000 à la Corporation d'aménagement du Bon-Pasteur

La Corporation d'aménagement du couvent du Bon-Pasteur recevra du ministère des Affaires culturelles une subvention de \$7,000 afin de réaliser une étude historique et architecturale sur l'ancien couvent du Bon-Pasteur, clas-

sé monument historique en 1978. Ce complexe de huit bâtiments sera éventuellement destiné à l'habitation. La présente étude, en plus de servir à l'élaboration de ce projet, fera l'objet d'une publication. Elle pourra ainsi

servir d'exemple à d'autres projets de même nature.

Cette subvention est accordée par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre de son programme de sauvegarde et de mise en valeur des biens culturels.

Un moment s'il-vous-plaît!

Depuis le règlement de son récent conflit de travail, Bell Canada a déjà répondu à plusieurs dizaines de milliers de demandes de service. Malgré tous nos efforts, plusieurs de nos abonnés sont encore sans téléphone.

Actuellement, la priorité est accordée aux abonnés privés de service téléphonique et nous pouvons affirmer que, de ce côté, un retour à la normale est prévu pour la fin de l'année. Nous tentons par ailleurs de servir tous nos abonnés le plus rapidement possible.

Nous prions les abonnés qui ont déjà fait une demande de service de ne pas rappeler au bureau d'affaires puisque leur commande a été prise en note et que nous communiquerons avec eux dès que nous serons en mesure de leur fournir le service demandé. Soyez assuré que nous ferons diligence afin de vous servir dans les meilleurs délais.

Bell vous remercie de votre compréhension.

Bell

JUSQU'À

14%

INTERET SUR LES DEPOTS A TERME

* Aucuns frais * Taux sujets à confirmation

Votre Caisse d'Entraide Economique

Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

CHARLEVOIX	435-2522	BEAUCE-NORD	387-4747
BEAUPORT	663-7816	BEAUCE-SUD	228-7282
CHAUVEAU	626-8546	AMIANTE	338-8548
LA CAPITALE	529-0325	BOIS-FRANCS	758-1578
PORTNEUF	337-6771	CHANDLER	689-6606
STE-FOY	653-1660	GASPE	368-2414
TEMISCOUATA	854-2650	MATANE	562-5353
DORCHESTER	625-9601	BONAVENTURE	392-4491
LOTBINIERE	728-4080	RIMOUSKI	723-2327
LEVIS	833-6364	STE-ANNE-DES-MONTS	763-5505
MONTMAGNY	248-4822	MANICOUAGAN	589-5739
K.R.T.	862-7241	SEPT-ILES	962-6591

Meilleur accueil à la loi sur l'aménagement

Quand le gouvernement du Québec a entrepris de mettre sur pied un double programme d'aménagement du territoire et de protection des terres agricoles, on a pensé que l'on assisterait aux grignotages des pouvoirs des municipalités rurales et des conseils de comté, qu'il s'agissait d'un rapetissement du rôle des municipalités locales qui étaient même promis à une disparition.

En conséquence, il était prévisible et même inévitable que toute loi stipulant des modifications ou des réaménagements dans ces organismes éveille chez les dirigeants municipaux des réactions qui sont allées d'une opposition catégorique à une acceptation mitigée au fur et à mesure qu'avancait le dialogue se déroulant entre le parrain du projet de loi d'aménagement, le ministre d'Etat, M. Jacques Léonard, et les représentants des 1,200 gouvernements municipaux.

C'était bien ainsi. On ne touche pas à des institutions municipales dont l'existence remonte à plus de cent ans sans que les intéressés obtiennent des garanties qu'ils ne procéderont pas à leur propre liquidation.

C'est d'ailleurs à rassurer, avec un certain succès, les dirigeants municipaux que se sont appliqués, M. Léonard, et le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, de qui relève la responsabilité de mettre en oeuvre cette loi d'aménagement.

A présent, l'enfant est presque à terme et la parenté est beaucoup plus prête à accepter. En l'occurrence, il s'agit du projet de loi 125 et qui devrait être adopté dans quelques semaines.

Les mentalités ont donc évolué et le monde rurales est beaucoup plus réceptif au projet qu'il y a un an comme on l'a constaté récemment lors du congrès annuel de l'Union des conseils de comté tenu récemment. On a vu alors la délégation du comté de Matapédia réussir à faire adopter en assemblée plénière une résolution qui entérine tous les principes du projet de loi 125 et qui invite l'UCCQ à se prévaloir de la procédure de consultation prévue dans le projet. Mais ce n'est pas encore l'unanimité.

Au vrai, des craintes légitimes, associées parfois à des options partisans, subsistent chez les dirigeants municipaux et au congrès du Conseil de comté on a voulu dramatiser la situation en adoptant comme thème de discussions: "La municipalité locale, suite ou fin."

Pourtant les occasions d'échanges ont été nombreuses: à la conférence Québec-Municipalités, création d'un comité d'orientation où participaient l'Union des municipalités, l'Union des conseils de comtés et le gouvernement, tournée d'information où le parrain du projet a rencontré près de 900 maires de villes et de municipalités, tenue d'une commission parlementaire où 38 mémoires ont été déposés.

En toutes ces circonstances, les ministres

Tardif et Léonard ont à tour de rôle tenté de dissiper les appréhensions des dirigeants municipaux en précisant que ni dans son esprit, ni dans sa lettre, la loi 125 "justifiait que l'on accroche la sonnette d'alarme" quant à la menace qu'elle pourrait constituer pour les municipalités locales et les municipalités de comté.

Une bonne raison qui souligne l'urgence de terminer ces structures rénovées, c'est que le gouvernement se propose d'harmoniser la loi (90) sur la protection des terres agricoles et la loi sur l'aménagement du territoire. C'est en effet à ces comtés rénovés qu'il reviendra d'assumer un rôle de protection des terres agricoles au fur et à mesure qu'ils gagneront de l'expérience en matière d'aménagement.

Il est donc essentiel de reconnaître l'urgence de cette harmonisation puisque au Québec plus qu'ailleurs les terres les meilleures sont situées dans la vallée du Saint-Laurent à l'endroit même où se vit le phénomène d'urbanisation et où à chaque année des morceaux de terre sont avalés par le développement sauvage et par des spéculateurs "qui nous mangent le sol productif sous les pieds."

Bien sûr, il y aura des changements. Par exemple, s'il s'agit de la fonction qui consiste à préparer un schéma d'aménagement, alors on ne parle plus des conseils de comté tels qu'on les connaît puisque les cités et villes en feront partie, s'il s'agit de toutes les autres fonctions et

attributions qui relèvent à l'heure actuelle, de par le code municipal, des conseils de comté, celles-ci continueront comme avant d'être l'apanage des seuls maires des municipalités rurales.

D'ici à ce que la réforme soit bien digérée, il se passera sans doute encore quelque temps et toutes les oppositions ne disparaîtront pas par enchantement, et bien des dirigeants municipaux conserveront encore leurs propres idées sur l'aménagement de leur ville ou de leur municipalité. Un exemple: même après toutes les explications données par MM. Tardif et Léonard, le maire de Gaspé, M. Robert Pidgeon, affirmait qu'il ne voulait rien savoir du regroupement proposé par le ministre d'Etat à l'aménagement. Il voudrait plutôt voir sa municipalité former une corporation autonome.

Sans aucun doute, des divergences de vue il y en aura encore et l'intention du ministre des Affaires municipales de ne pas bousculer le monde municipal est passablement judicieuse. Des délais de 3 à 7 ans sont prévus dans la loi pour constituer les comtés et confectionner les schémas.

Depuis quinze ans, on parle d'aménagement de notre milieu de vie. Il faut savoir à quoi le "paysage" ressemblera demain. L'aménagement, c'est comme la vie, c'est continu et c'est implacable. C'est même au-dessus de la mauvaise humeur de certains.

Maréchal FRANCOEUR

L'abri juridique

Le gouvernement du Québec a rejeté, hier, la suggestion que lui avait faite la Cour d'appel de donner un préavis d'au moins 15 jours entre la signification de l'avis d'expropriation de la Société Asbestos et la prise de possession de la compagnie.

En formulant cette recommandation, le tribunal avait clairement laissé entendre que, dans le cas d'un acquiescement gouvernemental, il rejeterait la requête d'Asbestos actuellement plaidée devant lui.

Dans le cas contraire, il aurait raison de croire que les craintes exprimées par la compagnie de subir une expropriation sauvage "ont un certain fondement".

Cela équivalait, en somme, à forcer le gouvernement dans ses retranchements en lui demandant une preuve tangible de la bonne foi qu'il avait exprimée verbalement. D'ailleurs, en rendant sa réponse négative, le gouvernement déclare qu'il entend prendre toutes les mesures nécessaires pour conclure un protocole d'entente de prise en charge d'Asbestos et même de discuter avec celle-ci du contenu d'un projet d'avis d'expropriation.

C'est d'ailleurs cette assurance, contenue dans le mémoire du procureur général qui avait amené la Cour d'appel à ajourner ses

audiences tout en faisant sa suggestion.

A la suite du refus gouvernemental, probablement formulé comme question de principe, la cause a donc continué devant la Cour d'appel. Et quelle que soit sa décision, on peut concevoir d'ores et déjà que la question est maintenant destinée à suivre un cheminement juridique qu'Asbestos voudra serrer de plus en plus étroitement.

Car, malgré les assurances gouvernementales, Asbestos craint par-dessus tout que l'avis d'expropriation ne lui soit signifié avant que la Cour suprême et la cour supérieure ne se soient prononcées sur la contestation de la troisième partie de la loi 101 et des lois 70 et 121.

Et, compte non tenu de son consentement tacite à vendre ses actifs à son prix, il est bien certain qu'Asbestos recherchera maintenant de plus en plus à gagner du temps, à user de toutes les mesures dilatoires à sa portée pour y parvenir, dans l'espoir que certains événements politiques, y compris et surtout d'éventuelles élections générales, viennent écarter tout danger d'expropriation, ou, pourquoi pas, que celle-ci devienne une patate trop chaude entre les mains du gouvernement.

Paul LACHANCE



Bientôt un CLSC?

D'ici quelques jours, le ministre québécois des Affaires sociales, M. Denis Lazare, sera saisi d'une requête en vue de l'implantation d'un Centre local de services communautaires (CLSC) au nord de la circonscription de Charlesbourg. Un bassin de 36,000 personnes ne bénéficie pas de services communautaires préventifs dans ce secteur. Et il semble que les corps publics et intermédiaires appuient la requête.

L'initiative est intéressante dans la mesure où l'idée germe depuis quelques années déjà et ne constitue pas, conséquemment, un feu de paille. De plus, elle provient d'un territoire à cheval entre la campagne et la ville ce qui, aux yeux du ministère des Affaires sociales (MAS), lui confère un caractère de priorité. Mais une fois de plus c'est au grand argentier péquiste, M. Jacques Parizeau, qu'il appartiendra d'ouvrir les cordons de sa bourse, le printemps prochain. Le problème est que ni lui ni ses pairs du "bon gouvernement" n'ont encore donné le feu vert à un autre de ces guépions politiques depuis le 15 novembre 1976.

Le gouvernement n'a pas de politique pour les CLSC qui sont au nombre de 80 au Québec et dont le bilan global, depuis le premier foulé, en 1972, se fait attendre. Entretemps, le MAS a parrainé et entretient quelque 400 polycliniques privées au Québec qui, souvent, font double emploi dans les mêmes territoires que les CLSC.

On a l'impression que ce gouvernement a la frousse de se commettre clairement sur le privé et le public comme en font foi les retards multiples à annoncer une politique des écoles privées, au ministère de l'Éducation. Le gouvernement marche sur une corde raide dans les deux cas. En bon social-démocrate, il lui faut satisfaire les militants du Parti québécois qui se réclament du public, et, d'autre part, la population en général qui ne dédaigne pas, ma chère, le velours du secteur privé.

Au passif de plusieurs CLSC jusqu'ici, on constate une certaine méconnaissance des besoins réels de la population en termes de services communautaires. Celle-ci s'attend souvent de bénéficier de services calqués sur ceux en vigueur dans une clinique privée ou un hôpital. Couramment, du reste, une élite locale adapte la requête pour un CLSC à un vieux dossier voué à l'échec pour créer un centre hospitalier. Au vrai, un CLSC s'adonne à la santé préventive, agissant autant sur les effets que sur les causes de la maladie dans l'environnement du patient appelé à se prendre en main.

Malgré des cas extrêmes comme le CLSC de Lotbinière-Ouest qui, jusqu'à l'été dernier, a vécu des déchirements internes aberrants, l'expérience de Charlesbourg-Nord peut s'avérer positive si, au départ, on informe bien la population des possibilités mais aussi des exigences et limites d'un tel centre communautaire.

Jacques DUMAIS

point de vue

Carter vend des armes au Maroc

par William SAFIRE

Washington (NYTNS) — Quand le président Carter a changé d'idée et décidé de vendre des armes offensives au roi Hassan du Maroc, c'était la fin de l'ère Andrew Young de la diplomatie américaine. A la Maison-Blanche de plus en plus éveillée à la réalité politique, le Tiers-Monde ne fait plus la loi.

Le Maroc est une monarchie arabe conservatrice dans la partie ouest de l'Afrique du Nord, fermement alliée à l'Arabie saoudite. Quand l'Espagne abandonna certain territoire, riche en uranium, de l'Afrique du Nord, il y a quatre ans, le Maroc en revendiqua la propriété, mais il ne fut pas seul. Une force de guérilleros, appelée le Polisario, en fit autant avec l'appui de la Libye, de l'Algérie et de l'Union soviétique.

Lorsque le roi Hassan se mit en marche pour en prendre possession, la guérilla lui écorcha le nez. Maintenant le Polisario attaque le Maroc et le roi a besoin de notre aide en hélicoptères Cobra et en avions de reconnaissance Bronco, tous armés, afin de survivre.

Dans l'ère de Andrew Young, il n'avait pas la moindre chance. L'Organisation pour l'Unité africaine, avec la Libye

radicale et l'Organisation de libération de la Palestine, appuient la guérilla. La CIA, impressionnable depuis la chute du chah d'Iran, est avertie de la vulnérabilité de Hassan. Au début de l'été, l'administration Carter coupait les ventes d'armes au Maroc, de \$45 millions à \$30 millions. Le roi Hassan avait l'air d'un perdu d'avance.

C'est alors que l'Arabie saoudite se mit à faire du bruit en coulisse. Le State Department, qui craint d'habitude tous les efforts pour "étayer les régimes de droite", se déchira entre la faction du Moyen-Orient, dirigée par Harold Saunders, qui veut accommoder les Saoudiens, et l'Africa Corps, dirigé par Richard Moose, qui est à l'écoute des partisans d'Andy Young.

Croiser la question

Le "Comité de révision politique" se réunit alors à la Maison-Blanche pour vider la question et décider des recommandations à faire au président Carter. Cyrus Vance pencha légèrement pour le point de vue saoudien, en ne recommandant qu'une petite augmentation de l'aide au roi Hassan (lequel est considéré comme très faucon au State Department). Zbigniew Brzezinski et le secrétaire à la

Défense, Brown, firent des pressions pour qu'on fournisse les armes offensives dont le roi Hassan avait besoin, non pas pour "gagner", mais pour être assez fort dans la recherche d'une négociation pour instituer une région autonome dans ce secteur sous l'égide du Maroc. Il fallait dès lors une décision du président.

Ce soir-là, l'ambassadeur du Maroc aux Etats-Unis, Ali Bengelloun, donnait un dîner d'accueil au nouvel ambassadeur de l'Arabie saoudite, Faisal Algeian, et à son épouse Nuha. Etaient présents trois sénateurs américains, M. Brzezinski et le directeur adjoint de la CIA, Frank Carlucci. Le nouveau diplomate saoudien, répondant à un toast, souligna l'existence de liens étroits entre les deux royaumes et fit entendre clairement que son gouvernement espérait que les Etats-Unis se feraient plus secourables pour le roi Hassan. Brzezinski prit tout cela comme son lait maternel.

L'ambassadeur des Saoudiens avait fait le geste de souligner l'importance de l'aide américaine, parce qu'un éditorial du matin du New York Times avait exprimé l'opinion qu'il ne fallait pas donner d'armes à la guerre du Maroc.

parce qu'il n'y avait pas d'intérêts américains en jeu."

Le véritable enjeu

Aux yeux des gouvernements qui essaient de résister aux coups d'Etat radicaux, armés par les Soviétiques, financés par les Arabes et soutenus par le Tiers-Monde, c'est la crédibilité américaine qui est en jeu. Le roi Hassan est l'un des rares amis que le président Sadate d'Egypte possède dans le monde arabe; il a aidé à préparer le premier voyage à Jérusalem; il obtiendra l'aide de Sadate dans sa lutte pour conserver le pouvoir et, quoi que les signaux du monde arabe qu'il reçoit viennent des Saoudiens, il est probablement l'homme tout désigné pour mettre fin à l'isolement de Sadate qui a fait le péché de négocier avec Israël.

Dans cette optique, le nouveau modèle Carter 1980, attentif aux souhaits de l'Arabie saoudite, espérant obtenir un certain appui du monde arabe pour les accords de Camp David, décida de passer outre aux avis de Moose et d'envoyer des Cobra et des Bronco. Le premier envoi n'excédera pas la limite de \$45 millions, mais les suppléments ne tarderont pas à atteindre les \$200 millions, que les Saoudiens paieront de leur monnaie de poche.



Le drame du Kampuchéa

4

Alors que le monde s'émeut de la misère et de la famine qui sévit au Cambodge, Christiane Dumont qui y a séjourné en septembre, témoigne du courage qui anime les survivants de ce génocide. Nous publions ici les quatrième et cinquième récits de ce qu'elle a vu là-bas.

Au lendemain d'un génocide Se relever dans la dignité

par Christiane Dumont
(collaboration spéciale)

Chacun d'entre nous, en particulier au Québec, connaissons la valeur de la culture nationale et l'attachement d'un peuple pour ses traditions propres. Sous le régime de Pol Pot et Ieng Sary (avril 1975 à janvier 1979), la culture nationale du Kampuchéa a été menacée d'extermination, tout comme le peuple.

Les écoles ont toutes été fermées. À partir de six ans, les enfants allaient au travail. Les enfants en bas âge étaient gardés par les plus vieux du village, qui étaient sous-alimentés et presque moribonds. Ces enfants n'avaient ni soin, ni jouets. On ne leur apprenait rien. Mme Kim Lin Chy, veuve, ancienne hôtesse de l'air, qui a travaillé dans les rizières à partir de 1975, nous dira: "Aujourd'hui j'ai ma fille de six ans près de moi, mais je ne la reconnais pas. Nous ne

communiquons pas. Elle ne sait que s'asseoir sur le sol et jouer avec la terre. Elle ne connaît rien". Pendant qu'elle nous parlait, la fillette s'est approchée et a demandé ce que je tenais dans les mains. La mère, chagrinée par son ignorance, lui a dit que c'était une caméra.

Les intellectuels quant à eux ont fait l'objet d'une répression particulièrement féroce. Le corps médical, qui comptait 643 médecins et pharmaciens en avril 1975, n'en compte plus à l'heure actuelle que 69.

Le palais royal, le musée d'art et quelques pagodes de Phnom Penh, de même que les temples d'Angkor Wat, si réputés pour leur grande beauté, ont heureusement survécu à la destruction de centaines de pagodes. On ne voit plus qu'un champ d'herbes folles à la place de l'ancienne cathédrale catholique de Phnom Penh. Sur 200

kilomètres de routes, entre Phnom Penh et Svay Rieng, pas une seule pagode, pas un seul cimetière religieux. Sur la route menant à Kompong Speu et dans les 50 kilomètres qui suivent, pas une seule pagode non plus. Les pagodes sur la route no 5 qui mène au lac de Tonle Sap doivent leur survie au fait qu'elles ont servi d'entrepôts à riz ou à munitions, d'étables à cochons, de poulaillers ou de salles communes pour les repas. Dans un pays fort influencé par la religion bouddhiste, et où vivaient pas moins de 82.000 bonzes avant 1975, nous n'en n'avons rencontré que deux. Ils ont raconté avoir été obligés de quitter leur froc (légèrement orangé que portent les bonzes) en 1975, et d'abandonner les rites de leur religion et de travailler aux champs. Depuis janvier 1979, ils peuvent remettre leur froc et observer leurs rites.

La danse et la musique étaient interdites. Les travailleurs étaient quelquefois obligés de chanter malgré leur réticence les "chansons de Pol Pot" tout en travaillant. Une femme m'a dit n'avoir assisté à la projection de d'un seul film en quatre ans, qui s'intitulait: "La visite de notre grand dirigeant Pol Pot à Pékin". Notons aussi que toute la population a dû se vêtir complètement de noir, et que les jeunes filles ont vu leurs cheveux obligatoirement coupés à un pouce sous les oreilles.

Avant ou après le pénible travail forcé, la population devait en outre assister à des réunions politiques, où l'on devait au moins faire semblant d'écouter. Il y avait peu de discussions sur l'actualité internationale. On y parlait quelquefois de la Chine en des termes assez élogieux: "Le pays le plus beau du monde, où tout avait été créé de la main des paysans". Ça se limitait le plus souvent à des séances de critiques, pour ceux qui ne travaillaient pas aussi bien que les paysans. On exhortait les gens au travail pour que le Kampuchéa devienne plus grand et plus beau par ses propres forces. On encourageait les citoyens de la première catégorie (paysans de souche vivant dans les zones contrôlées par les Khmers rouges avant 1975) à mépriser les citoyens qui ne savaient pas travailler la terre. On leur disait que désormais on se passerait des instruits et qu'il n'y avait rien de plus grand que le sain travail manuel. Ce genre de propagande a obtenu un certain succès auprès des paysans les plus pauvres qui avaient toujours été méprisés. Mais bientôt, constatant que le fruit de leur travail leur glissait des mains, qu'ils ne voyaient pas arriver ce jour merveilleux de la prospérité, qu'ils s'appauvrirent de plus en plus, et que beaucoup des leurs étaient tués, ils ont compris qu'ils étaient trompés.

La reconstruction

Les Kampuchéens consacrent actuellement d'immenses efforts

afin de récupérer les années perdues en matière d'éducation. Nous avons visité l'école élémentaire de Phnom Penh, rouverte depuis juin 1979. Cette école accueille 1.680 enfants de six à quinze ans. On y donne des cours de la première à la quatrième année seulement. M. Ngoc Khay, directeur de l'école, nous révèle que sur les 34 institutrices mariées, huit seulement ont vu leur mari échapper aux massacres de Pol Pot. Sur la route nationale no 1, nous avons vu des écoles et une foule d'écoliers à tous les villages. Ceux-ci n'ont quelquefois qu'une planche de bois et une craie pour écrire. Une école entre autres, logée dans un édifice troué de balles et des ouvertures béantes laissent voir le ciel. Mais c'est la plus belle maison du village; et elle est réservée aux enfants. Le manque de professeurs survivants, de manuels, de pupitres, de cahiers, de locaux et toute la désorganisation de la vie du pays, font que des cours pour les élèves plus avancés ne sont pas encore réorganisés. Cependant, il y a des cours pour infirmières, infirmières et sages-femmes à Phnom Penh même. Les professeurs sont d'anciens étudiants en médecine qui n'ont pas terminé leurs cours et qui transmettent ce qu'ils peuvent de mémoire, étant donné l'absence de livres. Ceux-ci ont été brûlés par les soldats de Pol Pot.

Nous avons aussi visité le stade de Phnom Penh, l'un des plus modernes de l'Asie du Sud-Est, en cours de nettoyage. Au moment de notre visite, les herbes sauvages et les arbustes sur la piste avaient été coupés par les habitants de la capitale. Il reste à remettre en ordre la piscine et les bâtiments.

Nous avons pu assister à une soirée artistique donnée au centre culturel de Phnom Penh. La foule se pressait aux portes, c'est à qui entrerait le premier. Ce spectacle m'a fait l'effet d'une fleur en plein désert. Oh! les merveilleuses danses traditionnelles, où de gracieuses jeunes femmes aux mouvements tendres et délicats évoluent au rythme d'une musique étrange. Et ces danses plus modernes où garçons et filles se font la cour. Et ensuite cette toute jeune chorale qui chante une nouvelle vie, plus prometteuse. Je n'oublierai jamais. Je n'oublierai pas non plus ces deux danseuses rencontrées le lendemain qui m'ont expliqué les difficultés pour ces jeunes femmes d'exécuter certains mouvements des jambes, devenus douloureux à cause des travaux aux champs et des longues marches des dernières années. Elles m'ont révélé que sur les quelque 400 anciens membres de la troupe nationale de danse et de chant, il n'en reste qu'environ quatre-vingts.

Le régime de Pol Pot a tenté de réduire à néant la culture nationale de son propre peuple. Cependant, l'effort manifesté du peuple khmer permet d'espérer non seulement à la survie mais encore à l'épanouissement des arts kampuchéens.



Des miliciens kampuchéens montent la garde à un marché près de Kompong Speu.

Je n'oublierai jamais ce peuple

Trois millions de morts sur une population de huit millions d'habitants, tel est le bilan de quatre années du régime de Pol Pot et Ieng Sary (avril 1975 à janvier 1979). De retour d'un voyage au coeur du Kampuchéa, j'ai encore la tête remplie de témoignages des rescapés qui parlent de massacres en série, de privation de nourriture et d'un régime abrutissant de travail. J'ai pu remarquer que les enfants de moins de cinq ans sont rares et que les autres sont petits et malades. J'ai vu les regards extrêmement tristes des personnes qui m'ont raconté leur tragédie personnelle. J'ai visité des hôpitaux remplis de personnes souffrant du béri-béri, de la tuberculose et même de la peste...

Le Kampuchéa tout entier a été transformé pendant quatre ans en véritable camp de concentration. Alors que la population craignait de la famine, Pol Pot et ses partisans se vantaient d'exporter deux millions de tonnes de riz par année à Singapour et ailleurs. Les sommes recueillies par ces ventes ont permis d'acheter les armes qui ont été utilisées pour asservir la population de Kampuchéa. Ces armes proviennent de la Chine, comme on peut le voir en marchant sur les ruines d'une ancienne capitale provinciale, Kompong Speu.

Cette ville complètement rasée en raison de la folie destructrice des troupes de Pol Pot, n'est jonchée que de débris de maisons, de douilles chinoises et autre matériel militaire de même origine.

La Chine continue son appui à Pol Pot puisque celui-ci peut poursuivre la diffusion d'émissions radio à partir du Yunnan, province méridionale de la Chine. Ce pays ne s'est pas caché pour recommander à l'ONU de voter en faveur du régime de Pol Pot, comme représentant légitime (sic) du peuple kampuchéen. La majorité des pays s'est prononcée en septembre en faveur de la reconnaissance de Pol Pot, même si les Nations unies ont déjà condamné des dictateurs comme Hitler, Mussolini et Idi Amin Dada qui, malgré l'horreur de leurs crimes, n'ont pas poussé le génocide de leur propre peuple jusqu'aux extrêmes de Pol Pot. Les trois millions de morts du Kampuchéa n'ont pas pesé lourd dans la conscience des dirigeants de nombreux pays.

Plusieurs pays condamnent même l'aide apportée par le Vietnam aux résistants kampuchéens au régime Pol Pot, en se basant sur le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre pays! Combien aurait-il fallu de morts pour justifier l'intervention vietnamienne?

Pourquoi ne demande-t-on pas aux Kampuchéens eux-mêmes ce qu'ils pensent de l'intervention de l'armée vietnamienne? Cette question, je l'ai posée à tous mes interlocuteurs au Kampuchéa, hommes et femmes de tout âge, et j'ai toujours reçu la même réponse: "Les Vietnamiens nous ont aidés à

sauver notre vie, nous ne les oublierons jamais. Sans eux, nous serions morts de faim aujourd'hui". De plus, ils apprécient beaucoup le fait que le Vietnam a aussi aidé matériellement leur pays. Les secours du Vietnam, pays qui se relève d'une guerre difficile, ont tout de même été de l'ordre de 20.000 tonnes de riz, de 10.000 tonnes de semences, de centaines de tonnes de médicaments, d'appareils médicaux et de vêtements.

Bien qu'ils aient établi leur propre milice locale et leur armée, les Kampuchéens disent qu'ils souhaitent que les troupes vietnamiennes demeurent au Kampuchéa jusqu'à ce que les troupes de Pol Pot soient complètement éliminées. Ce la leur donnerait un sentiment de sécurité qui leur permettrait de rétablir une vie normale dans le pays.

De janvier à septembre 1979, l'UNICEF, la Croix-Rouge Internationale et Oxfam-Angleterre avaient fourni seulement un total de 90 tonnes de médicaments et de lait en poudre. Les représentants de ces organisations, que j'ai rencontrés à Phnom Penh, disaient que la population kampuchéenne était traumatisée, encore sous l'emprise du choc des quatre affreuses années qu'elle avait vécues. Ces experts, habitués à travailler dans des pays où sévit la misère, se sont déclarés surpris de la rapidité avec laquelle ce tout nouveau gouvernement de Heng Samrin parvenait à assumer la distribution des vivres.

Tous ces experts ont déclaré que l'aide internationale était insuffisante, et que si elle n'arrivait pas massivement dans les plus brefs délais, le peuple kampuchéen, non encore remis de quatre années de famine forcée, devrait faire face à une nouvelle famine avant que les cultures actuelles n'arrivent à terme en janvier.

Cette situation nécessite une aide massive et immédiate au gouvernement actuel du Kampuchéa dont le recensement de septembre pour la distribution des vivres dénombrerait environ 5 millions d'habitants.

Après tout ce que j'ai vu au Kampuchéa, j'ai été profondément choquée en tant que Canadienne de voir que mon gouvernement a voté pour le maintien du siège de Pol Pot aux Nations unies.

Je ne trouverai jamais les mots pour exprimer ce que j'ai vu et ressenti au coeur du Kampuchéa. Au milieu du malheur, de la misère, la population essaie de vivre normalement et avec dignité.

Comment ne pas me souvenir de ces enfants qui m'ont offert d'odorantes fleurs de Champa que leurs institutrices ont placés dans mes cheveux. Par-dessus tout, je revois encore ce sourire doux et timide des Kampuchéens, dans ce pays qu'on nommait il n'y a pas si longtemps... le pays du sourire.

Fin



Pendant que cette Cambodgienne attendait devant l'hôpital d'un camp de réfugiés en Thaïlande, son enfant est mort dans ses bras. (Photo AP)

La troisième option des non-alignés



Gilles Lesage
à Québec

Sous la férule de M. Rodrigue Tremblay, une demi-douzaine de membres de l'Assemblée nationale devaient demain l'amorce d'une troisième option au référendum, celle d'un Québec autonome dans une véritable confédération.

Et, dans une quinzaine de jours, ce sera le lancement d'un manifeste par ce groupe des "non-alignés".

Outre celle de l'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce, la déclaration solennelle de demain comporte la signature d'au moins deux députés unionistes, MM. Armand Russell (Brôme-Missisquoi) et

Bertrand Goulet (Bellechasse), et du député indépendant de Pointe-Claire, M. William Shaw. Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, ainsi que le député démocrate-crististe de Rouyn-Noranda, n'ont pas paraphé le document, mais il se pourrait qu'ils le fassent d'ici une quinzaine.

C'est ce que j'ai appris hier soir, peu après que le premier ministre eut fermé la porte à toute possibilité qu'il y ait une troisième "équipe" sur la glace référendaire.

Survenant au lendemain même de la publication du livre blanc du gouvernement sur le référendum, avec tout le battage qui l'entoure, la déclaration des non-alignés peut sembler un événement mineur; elle n'en constitue pas moins un grain de sable dans l'engrenage, qui semblait bien huilé, de la lutte référendaire. Tout semblait clair et net: le oui ou le non au mandat de

négoier ou de réaliser la souveraineté-association.

Et voici qu'un ministre déchu par M. René Lévesque se met en tête de rouvrir un dossier que l'adoption de la loi 92 sur la consultation populaire semblait avoir fermé l'an dernier.

Muet en Chambre depuis la reprise des travaux sessionnels, il y a trois semaines, M. Tremblay a rompu hier son silence en demandant au premier ministre de songer à la possibilité que la question référendaire comporte trois options constitutionnelles, pourvu que ces options soient, comme la loi 92 l'indique, appuyées par des membres élus de l'Assemblée nationale. M. Lévesque lui répond que le référendum n'est pas un "supersondage" et qu'il portera sur le projet que le Parti québécois met au point depuis douze ans.

En vertu de quel principe démocratique, insiste M. Tremblay, le

premier ministre se servirait-il de sa position d'arbitre pour établir que sera le référendum, il n'y aura qu'un joueur et une seule option? M. Lévesque répète qu'il n'y aura qu'une seule option, celle du PQ, et des joueurs regroupés sous les comités parapluie du oui ou du non. Pourquoi alors attendre encore deux mois avant de faire connaître la substance de la question et ne pas la rendre publique dès aujourd'hui, avec le livre blanc? "Je dois dire, conclut le chef du gouvernement, que tel qu'on s'en va vers le référendum et tel que tout le monde s'y attend, je crois, ce sera une glace référendaire, une rondelle, deux équipes."

Le chef de l'autre équipe, M. Claude Ryan, se tient coi, et l'on peut penser que le dossier à peine entrouvert est à nouveau fermé.

Mais l'on peut prévoir qu'il n'en

sera pas ainsi, s'il n'en tient qu'à M. Tremblay, qui semble bien déterminé à gêner la manœuvre de MM. Lévesque et Ryan. Les deux disant que le référendum n'est pas une lutte partisane, ne devraient-ils pas laisser leurs députés agir selon leur conscience, hors des lignes de parti? Bien plus, si un député libéral ou péquiste s'écartait de l'option du oui ou du non, ne devrait-il pas avoir l'assurance qu'il ne sera pas censuré et mis au ban?

Ces deux questions importantes, M. Tremblay a bien l'intention de les clarifier sur toutes les tribunes au cours des prochains mois. Il estime que non seulement les députés, de quelque allégeance qu'ils soient, devraient avoir leurs coudes franches, mais que cela est même essentiel pour que le référendum veuille dire quelque chose.

L'ex-ministre n'y va pas de main morte: M. Lévesque, lance-t-il

en entrevue, s'apprête à commettre un hold-up sur la population, pour lui, c'est la bourse ou la vie, c'est à prendre ou à laisser, comme le référendum de l'ayatollah Khomeiny, en Iran, il y a quelques mois.

Selon M. Tremblay, si M. Lévesque est vraiment un démocrate, comme il le prétend, il ne pourra faire autrement que les trois options soient inscrites sur le bulletin de vote: la souveraineté-association, le fédéralisme renouvelé, l'autonomie dans une véritable confédération.

"J'ai attaché le grelot, j'ai tendu l'hameçon. Comme la question n'est pas précisée et qu'elle ne le sera pas avant le 20 décembre, il est inconcevable que M. Lévesque ne change pas d'idée", prétend M. Tremblay.

Peut-il gagner ce pari? Est-il trop tard?

la page des lecteurs

Publicité douteuse

Office de la Protection du Consommateur
Hôtel du gouvernement
Québec, Qué.

Je crois qu'il est de mon devoir de signaler à votre ministère de même qu'aux lecteurs du journal "LE SOLEIL" la duperie dont sont l'objet les consommateurs qui se laissent prendre aux filets de la publicité mensongère et trompeuse qui se fait à domicile ou par la poste.

Voici les faits en ce qui me concerne: sur la foi d'un article publicitaire dans la revue "Selection du Readers' Digest", le 12 avril dernier, j'ai adressé un chèque de \$45.31 en paiement de cinq cartouches de "L'Ami de la Musique Viennoise" lesquelles j'ai bien reçues.

A l'essai, j'ai constaté que trois d'entre elles étaient défectueuses. Je les ai retournées le 23 avril avec lettre explicative demandant soit de me les échanger ou de les rembourser. Le 23 mai, je reçois une lettre d'excuses et l'assurance que ces cartouches seront remplacées incessamment; lettre signée par Jean Guay.

Le 4 juillet, j'adresse une nouvelle lettre pour demander des explications et je reçois pour toute réponse une carte signée par Hélène Gagnon, non datée, m'informant qu'ils vérifiaient leurs dossiers.

Le 20 août, nouvelle lettre qui demeure sans réponse. Enfin le 4 septembre, devant le silence obstiné de "Selection", j'adresse une dernière lettre, cette fois plus menaçante, puisque je mentionne le fait que la prochaine missive sera adressée à l'Office de protection du consommateur.

Si je prends la peine de faire ces démarches, je veux que vous sachiez que ce n'est pas une question de gros sous mais pour prévenir le public en général que toute cette publicité est mensongère et que la compagnie en question a des réponses toutes imprimées et numérotées s'il vous plaît, qu'elle adresse aux réclamants jusqu'à épuisement de la patience de ces derniers; de plus, j'ai la conviction que Jacqueline Lavoie, Hélène Gagnon, Jean Guay et autres ne sont que des noms fictifs.

C.H. Mercier
Ste-Foy

Il faut plus de garderies

Monsieur le ministre Denis Lazure
Affaires sociales
Hôtel du gouvernement
Québec (Québec).

Concernant le mémoire déposé le quatre octobre dernier par l'Association des Cercles de fermières devant la Commission parlementaire sur l'avant-projet de la loi sur les garderies, j'aimerais porter à votre attention le fait suivant:

Les opinions émises dans ce mémoire ne reflètent pas nécessairement la pensée des 75,000 membres des cercles locaux puisqu'aucune consultation n'a été faite

auprès des membres avant la présentation dudit mémoire.

On a fait part de la remise de ce mémoire à la Commission parlementaire, aux exécutifs des cercles des comtés de Lévis et Lotbinière, lors d'une journée d'études le 25 septembre dernier. On nous a alors invités à assister à la remise de ce mémoire sans toutefois nous en faire lecture.

La majorité des membres de notre cercle (nous comptons 150 membres dans notre cercle) croient à la nécessité d'un plus grand nombre de garderies pour répondre adéquatement aux besoins. Elles

favorisent, dans l'ensemble, la garderie en milieu scolaire (halte-garderie pour les enfants fréquentant l'école) et en milieu résidentiel pour les enfants dont la mère travaille à l'extérieur et aussi pour ceux de la femme au foyer qui a, elle aussi, besoin d'un service de garde occasionnellement.

A une réunion régulière de notre cercle, les membres présents ont voté unanimement pour l'envoi de cette lettre.

Lucie Baillargeon Lebreux
Présidente
Cercle des Fermières
St-Rédempteur, Cte Lévis.

Une drôle d'idée de M. A. Stanké

Télé-Métropole
et les stations affiliées

Il y a un minimum d'éthique que les plus démunis peuvent observer. Il y a un certain minimum que même Télé-Métropole et les stations affiliées peuvent observer.

Mercredi le 24 octobre, après la diffusion d'un autre épisode de la série "Holocauste", M. Alain Stanké a eu l'idée géniale de donner les initiales d'anciens nazis ainsi que le nom de la ville et de la rue où ils résident au Canada.

Sans faire une longue analyse, soulignons deux points: 1—Même si cette série n'est diffusée que dans la Belle Province et que les coordonnées étaient relatives à des

résidents de d'autres provinces, ce geste peut engendrer des comportements navrants à l'endroit de gens dont les initiales et le lieu de résidence coïncideraient à peu près. 2— A cette émission, M. Stanké a demandé implicitement que s'exerce sur le gouvernement canadien des pressions afin d'extraire par voie spéciale des personnes qui ne peuvent actuellement l'être parce qu'ils ont obtenu la citoyenneté canadienne.

Mais est-ce que tous ceux qui s'intéressent à cette question opteront pour le flegme et son corollaire, en l'occurrence de laborieuses démarches auprès des instances gouvernementales concernées? Statistiquement on se rend compte

qu'il s'en trouve toujours qui jugent préférable de "faire justice" eux-mêmes. Qu'il s'agisse d'anciens nazis ne justifierait rien une telle attitude si elle se produisait.

Si l'on additionnait les quotiens intellectuels qui furent nécessaires pour agir comme on l'a fait à cette émission, on arriverait probablement bien en dessous des températures hivernales à LG-2. Terminons par ce compromis: vous cessez vos crétineries et nous on vous laisse écrire "Holocauste" comme vous l'entendez, avec ou sans "e" ou même avec deux "s", M. A.S.

Jean Côté
Benoît Pouliot
Denis Lortie
Québec

Au sujet des enfants africains

M. le rédacteur en chef,

L'article intitulé "L'enfant est considéré comme un cadeau de Dieu en Afrique" a été écrit par une bonne âme, mais que de faussetés. Qui peut parler au nom de l'Afrique? De la même façon, qui peut parler au nom du Canada? Au Canada comme en Afrique, que de différences d'une partie à l'autre! Etant en Afrique, les étudiants me demandaient souvent de leur donner un cours de géographie physique ou humaine sur le Canada. Je leur disais: "Mes amis, je vais essayer de vous parler du Québec, et encore, d'une partie du Québec." Il en va de même de l'Afrique, si l'on parle de la Guinée, l'on parle de la Guinée et non de l'Uganda. Je suis d'accord avec le titre de l'article, un enfant c'est un cadeau de Dieu. Mais je révèle trois affirmations, peut-être vraies pour ce pays de l'Afrique dont parle l'auteur, mais fausses ailleurs.

La femme africaine ne fera jamais voir qu'elle est enceinte. Même un aveugle pourrait voir que la femme muganda est enceinte.

Déjà à 2, 3, 4 ans, le temps du jeu de l'enfant est consacré à imiter ses parents. Un enfant muganda, dès qu'il est sevré, vers 2 ans, va vivre chez ses grands-parents. Alors comment peut-il s'employer à imiter ses parents?

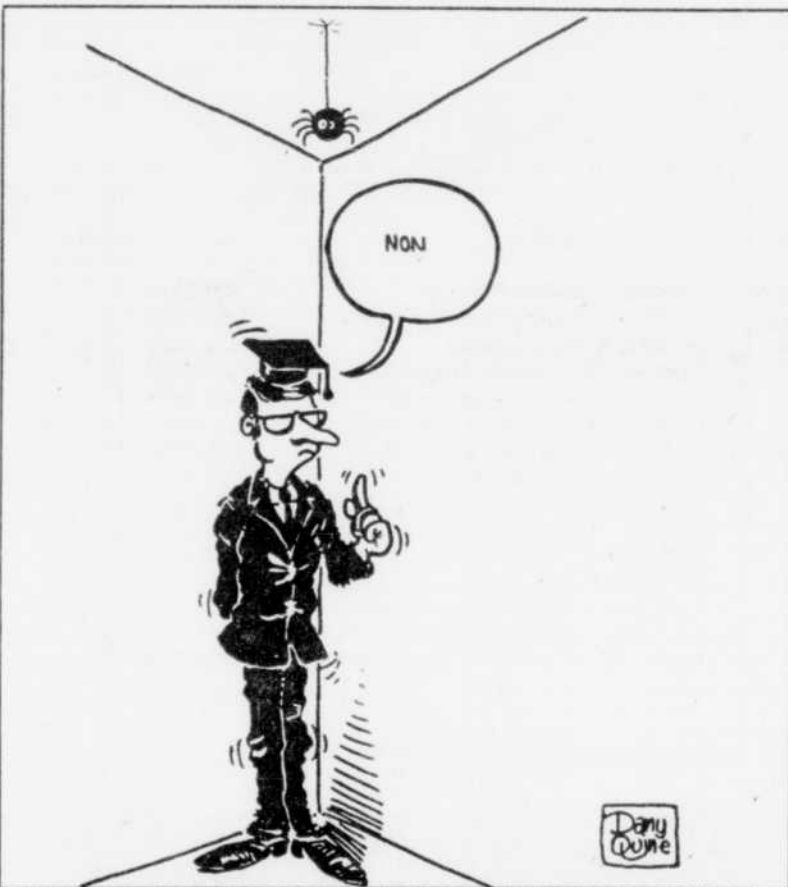
En Afrique, on ne laisse jamais pleurer un enfant? En Afrique, où? Le "on" désigne qui? Chez les baganda, la punition corporelle était à la mode, à la maison, à l'école. J'en ai vu des enfants

pleurer, j'ai vu des enfants rendus infirmes à la suite de punitions corporelles infligées par les parents.

L'auteur termine en soulignant

que l'enfant africain est joyeux. Ça c'est vrai en Uganda, aussi.

Jean-Marie Chazaberland
Sainte-Foy



Le geste de Biron ne plaît pas à tous

M. Rodrigue Biron
Chef de l'Union nationale.

Vous seriez sûrement surpris d'apprendre que le geste que vous avez posé mardi le 23 octobre plaît à tout le monde, sauf aux vrais unionistes. Dès l'annonce du sabotage du parti, M. Claude Ryan jubilait de voir que son rêve de n'avoir que deux partis politiques au Québec (joli avenir pour la démocratie) est presque déjà réalité. M. René Lévesque était des plus heureux à la seule idée que les unionistes de gauche sur le plan constitutionnel pourraient désormais aller rejoindre son parti; et que dire de Joe Clark qui sabaillait déjà le champagne pour fêter l'arrivée prochaine d'une succursale conservatrice québécoise.

Je me demande sérieusement comment un vrai unioniste peut approuver votre gaffe politique! Comme le dit si bien Gilles Lesage dans son billet du jeudi 25 octobre, vous avez choisi le pire moyen, celui de mettre le parti en réserve. De quelle façon un parti pourra-t-il avoir de la crédibilité après le référendum, s'il annonce un an à l'avance qu'il se retire et qu'il reviendra par la suite?

Belle illusion, monsieur Biron! Et puis pourquoi faire mourir l'Union nationale, si le parti que vous et l'autre Rod voulez mettre sur

pied reprendra essentiellement les vues unionistes actuelles? Vous changez tout simplement votre enseigne publicitaire, et on paie pour ça! J'aurais très bien vu un appel au regroupement des forces de droite, ou une entente avec les autres forces politiques de même obédience, mais le tout sous la bannière de l'Union nationale. Les militants du parti (et je suis un de ceux-ci) vous ont élu chef pour reconstruire le parti, et non pas pour l'attaquer par en arrière.

En dernier recours, je souhaite que les unionistes de bonne volonté comme Maurice Bellemare et Bertrand Goulet ne lâchent pas et qu'ils continuent à défendre les couleurs de la vraie Union nationale. Ce qu'il doit être "écoeuré" ce pauvre Maurice Bellemare, qui a payé le prix de sa santé et d'une retraite tranquille, de voir ce que vous faites à son rejeton. Mon cher monsieur Biron, vous avez bien vite oublié ce que Robert Décairy a écrit de vous dans Le Devoir du 15 novembre 1977: "Ce dernier a été, au cours des douze derniers mois, l'un des hommes politiques les plus lucides et les plus constructifs de la scène canadienne". C'est bien pour dire, les années se suivent mais ne se ressemblent pas!

Bernard Rousseau
comté Jean-Talon

Derome: l'interrupteur

Radio-Canada annonçait pour le 26 octobre, à 21h30, une émission fort intéressante sur le référendum. Un titre stimulant: L'enjeu. Un animateur de grande classe: Bernard Derome. Deux invités de haut rang: Lévesque et Ryan. Enervé, agacé, impoli, voire grossier, le "grand Derome" a réussi à tourner les entrevues en discussion de taverne. Illustration vivante du principe de Peter, le brillant lecteur de nouvelles s'est montré le plus piètre des interviewers. Il faisait plutôt figure d'un interrupteur professionnel!

Farfouillant dans ses papiers, muant la question sagement écrite par un autre en un exposé redondant et confus, il se permettait, pour comble, d'empêcher son invité de démêler un peu son incompréhensible charabia.

L'impolitesse a commencé avec monsieur Lévesque. Le premier ministre a esquissé quelques sourires éloquentes, il a requis plusieurs fois la permission de terminer sa phrase et à la fin, visiblement impatienté, il a finement laissé entendre qu'il lui ferait plaisir de répondre "quand vous (Derome) aurez terminé votre plaidoyer".

Je me demandais, jusque-là, si ma sympathie avouée pour le PM ne me faisait pas juger trop sévèrement l'interviewer en herbe. Je fus vite détrompé. Derome a repris la même grossière attitude envers le chef du PLQ. Cette fois, il ne

pouvait s'agir d'une excessive sympathie envers monsieur Ryan. Le chef libéral a dû, lui aussi, quêter la permission de répondre à plusieurs reprises et, finalement excédé, il est allé jusqu'à dire, lui si froid, si rationnel: "Vous m'interrompez continuellement. Ça ne fait rien, j'ai l'habitude, je vais essayer de répondre quand même".

L'interrupteur, tout excité de sa récente promotion, voulait sans doute nous livrer une interview "punchée". Il n'a malheureusement réussi qu'à déplaire souverainement (ou libéralement, choisissez!) par la démesure de son impertinence.

Monsieur Derome, la société d'Etat vous a appris à bien poser votre voix, comme elle a montré à Jocelyne Blouin à bien tenir ses mains dans ses poches. J'espère que la société tout court vous rappellera une règle élémentaire de politesse: quand on pose une question, à un invité par surcroît, le savoir-vivre requiert, même à la télévision, de faire au moins semblant d'écouter la réponse.

Pour la réussite de l'Enjeu, espérons que le réalisateur aura le bon sens de vous retourner à votre champ de compétence: la lecture à haute et intelligible voix d'un texte conçu par d'autres et transcrit en gros caractères.

Guy Simard
Rimouski.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi 9h30 à 19h30
647-3333 Samedi 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3223 647-3394

LE SYSTÈME 10 DE PENTAX TIENT DANS LA PAUME DE LA MAIN



LE SEUL SYSTÈME REFLEX MONO-OBJECTIF 110 COMPLET AU MONDE

Le système 10 de Pentax est le premier système reflex mono-objectif 110 qui réunit aussi complètement une foule d'éléments perfectionnés comme des objectifs interchangeables, un dispositif d'entraînement motorisé, un flash automatique et un réglage entièrement automatique de l'exposition.

Non seulement a-t-il l'aspect des plus récents 35 mm mais encore il en égale la performance. Et pourtant, il tient dans la paume de la main.

Au cœur du système 10, on trouve le 110 automatique de Pentax, un appareil photo à chargement facile à cartouches. Le viseur à travers l'objectif vous donne une idée exacte de ce que vous aurez sur film.

Voyez votre marchand d'appareils photo. Vous serez heureux d'avoir toujours en main cet étonnant système 10 de Pentax.

\$239⁹⁵ (appareil seulement)

*Prix de détail suggéré. Prix annoncé du pays. Le prix de vente réel peut varier au gré du marchand.



SYSTÈME 10 DE PENTAX

L'ensemble "appareil photo et flash"

L'appareil et le flash constituent les éléments de base de votre système. Voilà un excellent départ!

Avec le flash automatique, le réglage du diaphragme et de la vitesse d'obturation dans des conditions d'éclairage très variées se font sans votre intervention.

\$289⁹⁰

Ensemble "dispositif d'entraînement motorisé, grand-angle et téléobjectif"

Quoi de mieux à offrir à quiconque désire explorer le monde merveilleux des reflex mono-objectif?

Le petit dispositif d'entraînement motorisé de Pentax assure l'avance automatique du film pour vous permettre de saisir vos sujets sur le vif.

L'objectif grand angle est parfaitement adapté à la photo de paysages et d'intérieurs. Pour le portrait et la photo-surprise, vous avez le téléobjectif.

\$239⁸⁵

Listes des distributeurs
Henri LeClerc Cameras Inc
4151 Boul Ste. Anne, Montmagny
Photo S. L. R. Enr
555 Est Boul Charest
Studio Gosselin Ltée
10 Avenue Begin, Lévis
Au Royaume de la Camera Inc.
359 Est Boul Charest

Photo Centre Brunet
600 Est Boul Charest
Les Ateliers Irene
273 Rue Notre Dame Nord, Theford Mines
Studio Corivo ENR
257 Notre Dame Est, Victoriaville
Studio Richard Cote
133 Rue St. Louis, Warwick

Astral Photo
5 Place Québec
550 Boulevard Wilfred Hamel
143 Boulevard Les Promenades, St. Bruno
7503 Galerie d'Anjou Boulevard, Ville d'Anjou
1 Place du Royaume, Chicoutimi

Si on vous offrait...

- une meilleure isolation thermique et des systèmes et appareils de chauffage plus efficaces
 - une maison dont l'efficacité énergétique permet des économies appréciables d'électricité
 - des entrepreneurs accrédités
 - des techniques et des matériaux de construction qui visent des standards d'excellence applicables pour les nouvelles maisons et pour les maisons transformées
 - un certificat officiel d'excellence émis par un organisme reconnu après une visite de vérification
 - une meilleure maison pour presque le même prix
- Refuseriez-vous de vous renseigner?

Ligue de l'Électricité du Québec

606, rue Cathcart, bureau 530
Montréal, Québec
H3B 1K9

Nos recommandations font toute la différence.

faits divers

Alliance sécurité se fait voler \$1,140,000 dans l'est de Montréal



Le camion blindé de la compagnie Alliance sécurité dévalisé, hier, à Montréal.

MONTREAL (d'après PC) — Deux bandits, dont l'un était armé d'un fusil, ont commis un vol estimé à \$1,140,000, ce matin, dans l'est de la ville de Montréal, hier, après s'être emparés d'un camion de la compagnie Alliance sécurité en ouvrant la porte arrière à l'aide d'un passe-partout de fabrication artisanale.

Les cambrioleurs ont pris possession du véhicule au moment où deux des trois employés de la compagnie

étaient à l'intérieur de l'arrière Paul-Sauvé pour y cueillir une somme d'argent un peu après midi, a fait savoir le constable Réal Cantin, agent d'information au service de la police de la CUM.

Le troisième employé, qui était demeuré à l'intérieur du camion blindé, a été retrouvé ligoté et bâillonné environ 15 minutes après le forfait, dans la partie arrière du véhicule abandonné dans une ruelle, près d'une maison d'habitation.

M. Cantin a précisé que le gardien n'avait subi aucune blessure.

Stationné près du camion de la firme Alliance sécurité, se trouvait également un camion de livraison que les

bandits avaient volé environ une heure avant, après avoir ligoté cette fois encore le conducteur. Tout comme le gardien de l'Alliance, il n'avait pas été molesté et se trouvait dans la partie arrière de son véhicule.

Une dizaine d'enquêteurs de l'unité des crimes contre la personne de la police de la Communauté urbaine de Montréal ont été chargés d'éclaircir l'affaire. Trois ou quatre complices auraient participé également à cet audacieux vol.

Apte au travail, elle n'aura pas de forfait

par Jean-Claude RIVARD

"Tout ou rien". C'était probablement la devise d'une Québécoise, en instance de divorce, lorsqu'elle s'est présentée devant le juge Tousaint-McNicoll, pour réclamer de son mari paiement d'un forfait de \$40,000, le remboursement de \$3,620, dû en vertu d'une clause de dons entre vifs contenue dans son contrat de mariage, une pension alimentaire mensuelle d'environ \$800; la garde de ses deux enfants, etc.

Elle n'a eu rien, ou presque: la garde de ses enfants mineurs, une allocation alimentaire (pour eux) de \$125 par semaine, et un discret conseil de songer à aller gagner sa vie sur le marché du travail!

Ce cas vient de s'ajouter à une jurisprudence de plus en plus abondante (que le juge cite d'ailleurs dans son jugement) par laquelle les tribunaux acceptent de moins en moins de verser un montant forfaitaire à une femme divorcée, lorsqu'elle est apte à gagner sa vie et que sa présence au foyer n'est pas rendue nécessaire par le jeune âge des enfants dont elle a la garde.

Dans le présent cas, ce sont des adolescents et la cour a statué que la présence de la mère au foyer n'est pas nécessaire même si elle manifeste des reticences à retourner sur le marché du travail.

Le jugement a été rendu dans la cause d'un ex-industriel qui a connu un intéressant profit en vendant la laiterie dont il était le co-propriétaire à une autre entreprise.

Dans une requête en divorce, la femme alléguait être propriétaire de tous les meubles du domicile conjugal. Dans la requête amendée de divorce, elle réclama un forfait de \$40,000 pour l'appui qu'elle a apporté à son époux pour lui assurer la réussite sociale. Il y eut un second amendement dans lequel elle réclama des sommes qui auraient dû lui être versées en vertu du contrat de mariage, à titre de dons entre vifs.

Mais cette demande de divorce s'est heurtée à une demande reconventionnelle du mari réclamant, lui aussi, le divorce pour cause de cruauté mentale, rendant toute cohabitation impossi-

ble. Représenté par Me Vital Lévesque, l'homme a réclame la forfaiture de toutes les donations prévues au contrat de mariage.

Le juge McNicoll constate que toute réconciliation et toute cohabitation sont impossibles; le mariage des parties est devenu un échec total: il faut prononcer le divorce.

Mais alors que la femme, une ex-caissière se montre "point disposée à reprendre le travail", l'homme est de santé chancelante et doit vivre des prestations d'assurance-chômage.

Le juge estime qu'il ne serait pas prudent que celui-ci détruise la balance résiduaire du capital qu'il a touché en vendant son entreprise. Il en a besoin pour prévoir les nécessités de la vie et les imprévisibilités de la vie, tant en sa faveur que pour son ex-femme et ses enfants.

Le mari conserve tous droits de visite et de sortie des deux enfants.

Hawaii... des plages, des palmiers, de l'aquaplane. Deux semaines, à partir de \$759 par personne, occupation double.

HAWAII

Les îles hawaïennes, au nombre de six, sont reconnues pour leur beauté et leurs habitants des plus sympathiques. Le programme de Vacances SkyLark à Hawaii comprend Waikiki, sur l'île Oahu, renommée pour ses plages et le paradis de l'aquaplane. Quinze parcours de golf feront la joie des mordus du golf et 40 courts de tennis ont été aménagés pour vous tenir constamment occupés. Les catamarans y trouvent un vent des plus favorables; les canoes à balancier font aussi la joie des amateurs. Sans oublier la vie nocturne. Pour les explorateurs, Vacances SkyLark offre deux programmes: Hibiscus et Flamboyant.



Prix par personne en occupation double. 2 semaines (Hotel Miramar)
Départs les dimanches par jet de Wardair
Nov./Déc. 759
Janv. 909
Févr./Mars 949

Tous les séjours mentionnés comprennent:
• Vol aller-retour de Montréal vers la destination, choisie et repax à bord de l'avion • Transfert entre l'aéroport et l'hôtel ou le navire et manutention des bagages • Logement en chambre double pendant le nombre de nuits précises. Le prix indiqué vaut pour une personne en chambre double. • Tous les séjours sont sujets aux termes et conditions de la section Renseignements Généraux de la brochure Automne/Hiver 1979/80 de Vacances SkyLark. • Réception de bienvenue et services d'un représentant SkyLark sur place. • Sac de plage SkyLark. • Autres activités mentionnées pour chacun des programmes. Détenteur d'un permis du Québec.
Les prix basés sur une occupation double, valent selon le jour de départ et peuvent être augmentés en haute saison. Tous les séjours sont sujets aux termes et conditions énoncés dans la brochure Automne/Hiver 79-80 de Vacances SkyLark.

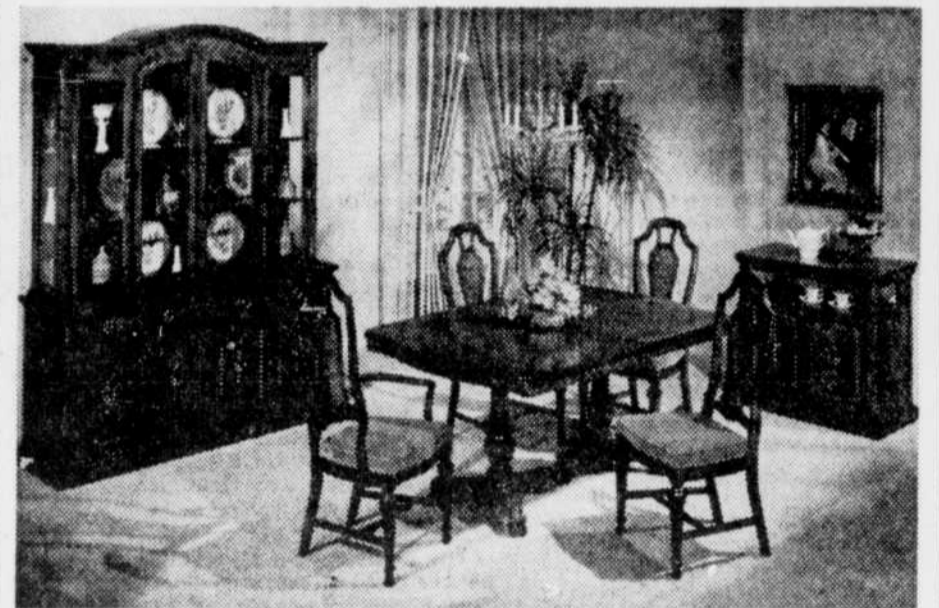


Québec, Place Fleur de Lys 522-7113
Québec, 675, Marguerite-Bourgeois 527-2583
Québec, 4, Place Québec 529-8981
Québec, 1320, avenue Maguire 527-3454
Chicoutimi, 363, rue Racine est 549-8874
Trois-Rivières, Centre Les Rivières 379-1982
Hauterive, Centre Manicouagan 589-9885
Gaspé, Place Jacques-Cartier 368-1145
Beauce, 2300, boul. Dionne o., St-Georges 228-7070
Beauce, Carrefour St-Georges, St-Georges 228-7676
Rimouski, 140, St-Barnabé 723-7747
Shawinigan, 741, 5e Rue 537-5151
Montmagny, Galeries Montmagny 248-0710
Victoriaville, 493, boul. Boie-Francis 758-1564
Montréal, 1200, McGill College, Magasin "D" 866-1884

Permis no 12890240-1241



Une salle à dîner digne des plus grandes occasions...



MOBILIER SALLE A DINER PROVINCIAL ITALIEN

Buffet 66 x 19 x 32" HT
Vaisselier 65 x 15 51" HT
Table extensible 42 x 64 x 100"
4 chaises
2 fauteuils

REGULIER \$3,900
\$3,100

TABLE A DESSERVIR OPTIONNELLE

REG. \$670 **\$535**

Le plus grand choix de mobiliers de salle à dîner à Québec



La signature de haute qualité **robert lessard inc.**

2065, boulevard charest ouest, Québec (angle Graham-Bell) 527-7323

Parmi les gens heureux qui magasinent au MAIL ST-ROCH

GAGNANTE de **\$1000.00** du **GROS LOT** en argent

Au concours «VIENS GRATTER TA CHANCE» au MAIL ST-ROCH



Madame Louise De Rico, 440, rue Père-Marquette, Québec, Qué.

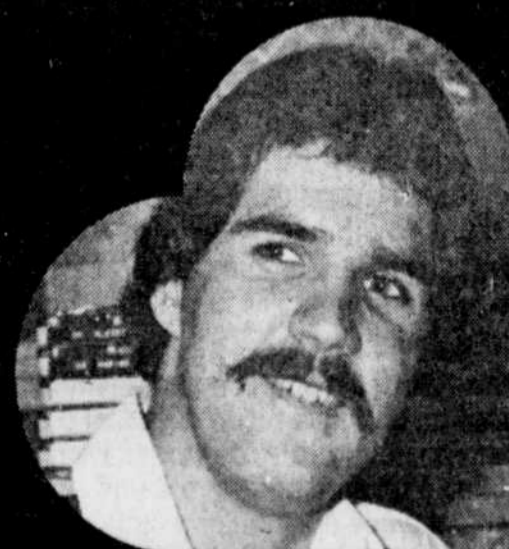
Plus de 300 autres personnes se sont mérité des prix lors de ce concours



LE SOIR UN GRAND ROMAN D'AMOUR...!



Claude Thibodeau
Lundi au vendredi
16 h à 20 h



Serge Robert
Lundi au vendredi
20 h à 24 h



Louise Cliche
Lundi au vendredi
24 h à 1 h

AVEC L'ÉQUIPE DES «BONS GARS»



Albert Leblanc au Japon

Albert Leblanc, le cycliste infatigable de Maria, est rendu au Japon. Au début du mois, il est à Nagasaki et il entendait bien continuer son



voyage à bicyclette vers Moscou pour assister à l'ouverture des Jeux olympiques en 1980. M. Leblanc a quitté le Québec au début de l'été.

Albert Leblanc a 55 ans. Il en est à ses cinquièmes Jeux olympiques en vélo. Il a fait Tokyo en 64, Mexico en 68, Munich en 72 et Montréal en 76.

Bien sûr, Albert Leblanc n'a pas traversé le Pacifique en vélo. Il a dû le faire par avion. Il en veut cependant aux journalistes parce qu'il n'a pas pu se trouver un bateau qui l'amènerait gratuitement au Japon à partir de Vancouver. (C'est toujours de la faute des journalistes). Pour y aller en avion il a dû emprunter quelques centaines de dollars afin de défrayer le billet et le transport de sa bécane.

S'il a plus de chance avec les journalistes du Japon, Albert Leblanc se dirigera, en bateau, vers Hong-Kong et Singapour avant de remonter à bicyclette vers Moscou.

Ça prend quand même beaucoup de courage pour entreprendre une aventure pareille. Le tour du monde en vélo, sans argent, etc. Il faut le faire. Ma femme ne l'accepterait certainement pas.



pierre champagne
de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Salon des armes

En fin de semaine, à l'hôtel Le Concorde, se déroulera le cinquième Salon des armes. Un vrai beau salon, instructif et sans but lucratif.

Les collectionneurs du Québec, de l'Ontario, des Maritimes et du nord-ouest des États-Unis offriront au public près de 125 tables d'exposition d'armes à feu, d'armes blanches et d'articles militaires. De ce nombre, une certaine quantité de tables sont destinées aux échanges entre collectionneurs ou connaisseurs. Si vous avez toujours rêvé de vous "partir" une collection d'armes à feu, c'est le temps d'aller vous informer des formalités... parce qu'il y en a une montagne. Notre chroniqueur de chasse et pêche, André-A. Bellemare, se fait un devoir, régulièrement, de protester

contre cette paperasserie gouvernementale.

Le salon est organisé par la Société des collectionneurs d'armes du Québec, un organisme à but non lucratif qui a ses permis d'opération du Service des armes à feu du Québec et son accréditation du ministère de la Justice et du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. La société a pour objectif la promotion et le développement du loisir de la collection, ainsi que le tir sportif et le maniement sécuritaire des armes.

Il n'en coûte que \$2,50 pour visiter ce salon et les étudiants peuvent le faire pour \$1 seulement. Les enfants de moins de 12 ans sont admis gratuitement. A ce prix, on a la preuve que ce n'est vraiment pas à but lucratif.

Inauguration du Cinéma de Paris renouvelé

Le Cinéma de Paris inaugure, ce soir, ses trois nouvelles salles de cinéma, le balcon ayant été transformé en deux petites salles. Ce n'est pas ouvert à tout le monde, malheureusement, et seuls les invités pourront assister à cette avant-première.

Chacune des salles est identifiée par une couleur respective. Les 716 sièges de la salle no 1 sont de couleur orange, les 270 sièges de la salle no 2 sont bruns et les 260 sièges de la salle no 3 sont rouges.

Ce soir et dans les jours qui

vont suivre, trois films seront à l'affiche, un dans chaque salle. On présente donc "Rock 'n Roll" dans la "un"; "Coup de tête" dans la "deux"; et "Adolescentes devant le plaisir" dans la "trois".

Question de goût me direz-vous, mais je crois que je visiterai d'abord la salle no 3, puis la salle no 1 avant d'aller voir "Coup de tête". Vous remarquerez sans doute que ce n'est pas dans la salle "brun" que l'on présente des films de sexe, mais dans la salle "rouge". Dans le cas contraire, la couleur aurait fait "jaser".

Pas de bébelles dans le Mail Saint-Roch

J'avoue que je m'y prends peut-être un peu tôt, mais hier midi, j'avais décidé d'aller faire mon magasinage des fêtes dans le Mail Saint-Roch. Je voulais acheter les étrennes de mes enfants. Et qu'est-ce qu'ils veulent mes enfants? Des "patentes" de Star War... comme tout le monde.

Il y a trois semaines, les grands magasins des centres commerciaux de Sainte-Foy sortaient leurs "bébelles" de Noël. Et les "patentes" de Star War étaient bien en évidence. Une semaine plus tard, lorsque j'y suis retourné, toutes les "bébelles" de Star War étaient disparues. Elles s'étaient envolées (c'est le cas de le dire).

Pas de problème me suis-je dit, un bon midi, j'irai magasiner au Mail Saint-Roch. C'est donc ce que j'ai fait hier midi.

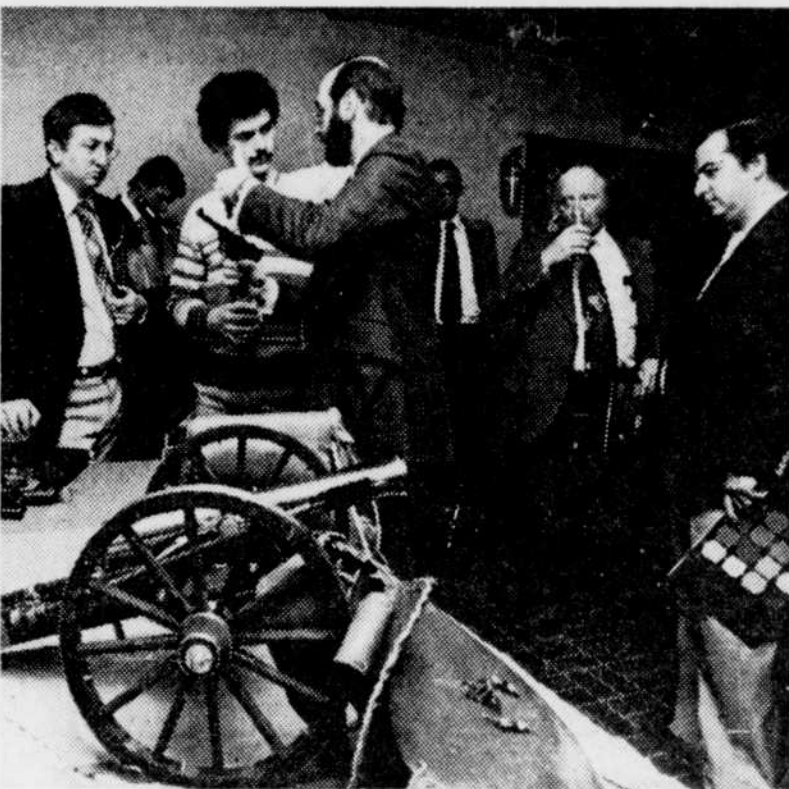
Problème numéro un: il n'y a pas de rayon des jouets au Syndicat de Québec.

Problème numéro deux: il n'y a pas de rayon de jouets chez Paquet.

Problème numéro trois: il n'y a pas de rayon de jouets chez Laliberté.

J'ai trouvé des jouets, un petit peu, au deuxième étage du magasin "Métropolitain". Le choix étant limité, je n'y ai pas découvert cependant ce que je cherchais.

On dirait que les responsables de ces grands magasins du Mail Saint-Roch n'ont pas pensé encore, que le jour de Noël tombait, cette année, un 25 décembre. Grouillez-vous les gars, sinon nous irons dépenser nos sous... dans les centres commerciaux de la périphérie.



Le Soleil, René St-Pierre

Mon carnet mondain

Centenaire plus deux

Madame Tremblay qui célèbre, le 30 octobre, son 102e anniversaire de naissance, au Cap-à-l'Aigle, ne se prénomme pas Helma, mais bien Alma Boullanne-Tremblay. Dans une feuille manuscrite, un A majuscule peut ressembler facilement à un H majuscule. Par ailleurs, Hyacinthe Tremblay n'est pas une dame, comme je l'écrivais, mais un homme (mes excuses M. Tremblay). Enfin, un membre de la famille a été oublié, en l'occurrence Mme Albertine Tremblay-Desbiens, de Québec, fille de la centenaire.

Le mois du poisson

Le gouvernement canadien, par l'entremise du ministère des Pêches et des Océans et en collaboration avec la North Atlantic Seafood Association, a proclamé le mois de novembre "le mois du poisson et des fruits de mer". Soyez assurés que vous entendrez parler de poisson durant tout ce mois.

Club Ados

Dans le cadre du programme du club Ados de Sainte-Odile, tous les jeunes de 12-15 ans des paroisses Sainte-Odile et Saint-Albert-le-Grand sont invités à participer à des activités variées. Pour s'inscri-

re, il suffit de se présenter au chalet du parc Sainte-Odile, 255 des Peupliers ouest, tous les jours de la semaine, entre 18h30 et 21h30.

Allô, allô

Henri Paquet, du club échangiste "Deux plus deux", veut mettre le plus d'ambiance possible dans son club. Aussi a-t-il décidé d'ajouter des téléphones sur toutes les tables afin que les clients puissent prendre des commandes... à distance. Il y a une chose que je ne comprends pas cependant. L'on fait poser des téléphones aux tables, dans le but évident que les clients puissent entrer en communication, et, en même temps, on ajoute un règlement qui se lit comme suit: "Toute personne qui fera de la sollicitation à l'intérieur de notre club sera bannie du club". La sonnerie risque de sonner longtemps.

S'affirmer

Fidèle à une tradition bien établie, l'Association des femmes de carrière de la ville de Québec organise, le 10 novembre, au Château Frontenac, un séminaire dont le thème sera: "S'affirmer". Aider les gens à s'affirmer, à affirmer leurs droits et leurs besoins, sans agressivité, sans violence. Mme Nicole Noël vous donnera plus de renseignements à 843-3827 (le soir).

AVIS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

ÉLECTION PARTIELLE DANS LE DISTRICT ÉLECTORAL DE BEAUCE-SUD LE 14 NOVEMBRE 1979

AUX MEMBRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Tout membre du personnel de la fonction publique ou tout dirigeant d'organisme qui se livre à un travail de partisan, à l'occasion d'une élection, viole les dispositions de l'article 102 de la Loi sur la fonction publique.

"102. Il est interdit à un membre du personnel de la fonction publique ou à un dirigeant d'organisme de se livrer à un travail de partisan au cours d'une élection fédérale ou provinciale. Celui qui contrevient au présent article doit être destitué." (Loi sur la fonction publique, chapitre 15 des lois de 1978).

Cependant, l'article 103 stipule:

"103. Malgré l'article 102, rien n'empêche un membre du personnel de la fonction publique ou un dirigeant d'organisme d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une association de comté ou à un candidat à une élection provinciale ou fédérale ou d'être membre d'un parti politique." (Loi sur la fonction publique, chapitre 15 des lois de 1978).

Le fait d'agir comme officier d'élection (président d'élection, secrétaire d'élection, réviseur, secrétaire d'une commission de révision, scrutateur ou greffier de scrutin) n'est pas considéré comme un travail de partisan. Toutefois, il a déjà été décidé que constitue un travail de partisan le fait d'être représentant d'un candidat dans un bureau de scrutin.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

MAISONNEC R.B.

MAISONNEC A FAIT SES PREUVES...C'EST UNE BONNE COMPAGNIE!
Vous pouvez toujours vérifier auprès de nos nombreux clients satisfaits.

872-4610 - 839-6707 - 1-335-9267
QUAND VENEZ-VOUS ACHETER VOTRE MAISON?

La musique adoucit les moeurs.



Orgues YAMAHA à partir de \$1,595

marc legrand musique

Centre Jadis, Charlesbourg 623-5425

Place Laurier, Ste-Foy 656-9392

par Marcel COLLARD

justice

Le code pénal différencie le crime et l'usage d'une arme à feu

par Marcel COLLARD

Corruption et fraude

Selon une disposition du code pénal, en vigueur depuis le premier janvier 1978, l'usage d'une arme à feu encourt une peine consécutive à tout acte ayant été posé dans la commission d'un crime ou la tentative de commettre un crime et constitue une infraction bien distincte.

Les juges Albert Mayrand, John A. Nolan et Gabriel Roberge, de la Cour d'appel du Québec, ont également consacré ce principe dans la cause de Clément Pineault et de Daniel Bérubé, accusés d'avoir déchargé une arme à feu sur la personne de Charles Bouchard, à Saint-Octave-de-Métis, le 30 janvier 1978 et d'avoir illégalement utilisé une arme à feu dans l'intention de blesser.

Au début du mois de mai 1978, ils reconnaissent leur culpabilité à l'accusation d'avoir déchargé une arme à feu dans l'intention de blesser. Leur procureur, invoquant que l'usage d'une arme à feu était une accusation déjà incluse au premier chef d'accusation, obtint du juge Charles B. Quimper, de la cour provinciale, à Mont-Joli, que ce chef soit cassé. "Que les accusés soient punis deux fois pour les mêmes faits est, en règle générale, contraire au mode de justice canadien" écrit le juge Roberge. Il ajoute cependant que le législateur a voulu bannir, proscrire et condamner spécialement l'utilisation des armes à feu, allant jusqu'à prévoir: "La sentence (pour usage d'une arme à feu) doit être purgée consécutivement à toute autre peine imposée pour une autre infraction basée sur les mêmes faits."

La Cour d'appel a cassé le jugement du juge Quimper, rendu le 30 mai, annulant l'ordonnance de libération des prévenus pour retourner le dossier devant le magistrat qui devra imposer une sentence.

Quelqu'un qui commettrait, par exemple, un vol à main armée, pourrait être condamné à deux ans de prison pour le vol lui-même et en plus, au moins un an de prison et un maximum de 14 ans dans le cas d'une première infraction. Dans l'éventualité d'une récidive, pour l'usage d'une arme à feu, le juge doit imposer une sentence consécutive d'au moins trois ans et d'au plus 14 ans de prison, à toute autre peine imposée.

Cinq autres hommes ont reconnu leur culpabilité relativement à une série d'accusations pour fraudes et corruption lors de la construction de l'autoroute de la Capitale, entre les mois d'octobre 1974 et août 1975.

Le juge Paul-Émile Fortin, de la cour des sessions de la paix, auquel les dossiers ont été confiés, a maintenant disposé de 20 causes sur les 37 plaintes portées. Hier matin, les amendes furent de \$200 à un homme en raison d'une participation moindre au système de fausses factures et de \$350 pour les quatre autres. Jusque-là, le ministère public a déclaré ne pas avoir de preuve à offrir dans les accusations de fabrication et d'usage de faux, surtout en raison des difficultés d'établir le montant réel d'argent obtenu par chacun des bénéficiaires du système. Les prévenus sont cependant condamnés sous les deux accusations de fraude et de corruption.

Justice humanitaire

Réalisant qu'une jeune femme chilienne, mère de trois enfants, pourrait être durement frappée au moment où elle sollicitera la citoyenneté canadienne, à la suite d'un vol à l'étalage, le juge André Bilodeau prit l'initiative, hier matin, d'accorder une libération inconditionnelle. "De cette façon, a-t-il expliqué à l'accusée, vous pourrez déclarer n'avoir aucun dossier judiciaire si la question vous est posée. "La jeune femme mariée à un musicien de la même origine et actuellement au chômage, avait les larmes aux yeux; elle s'était reconnue coupable sans implorer la moindre faveur. Elle n'était d'ailleurs pas représentée par un avocat qui eut certainement formulé la requête d'une libération inconditionnelle.

Dans bien des cas, les prévenus peuvent s'en tirer sans avocat dans des dossiers mineurs, mais c'est indispensable la plupart du temps pour éviter qu'une péccadille en apparence ait des conséquences beaucoup plus désastreuses que la modeste amende imposée. Signalons qu'au palais de justice de Québec, il est de coutume chez certains juges de manifester une clairovoyance salutaire dans des causes particulières où le prévenu n'est point assisté d'un avocat.



Champion de l'écoute

Jerry Vass, âgé de 19 ans, a circulé pendant 13 jours dans les rues de Hamilton avec un récepteur radio à la main et un casque d'écoute sur la tête. Il a ainsi battu "officieusement" le record des 250 heures inscrit dans le Guinness.



Association des conseillers en organisation et méthodes de Québec

Dîner-conférence
5 novembre 1979
à midi

Au Salon Bellevue
du Château Frontenac

Conférencier invité:

JOCELYNE HOWARD
Conseiller en systèmes
de bureau - XEROX
Toronto

SUJET:
Le bureau du futur

Coût du dîner:

Membre..... 6.00
Non-membre..... 8.00

Les non-membres doivent confirmer leur présence en composant le numéro de téléphone suivant: 831-0071 entre 10h et 16h. (ANP)

Le juge Bienvenue craint pour les droits des justiciables

par J.-Claude RIVARD

Le juge Jean Bienvenue s'est ému, cette semaine, de ce que les droits des justiciables soient maintenant affectés par les relations tendues qui existent entre les employés de l'Etat et le gouvernement.

Disant observer la situation d'un oeil neutre, c'est-à-dire ni pro-patronal ni pro-syndical, le juge Bienvenue se voyait alors dans l'impossibilité de réviser un refus de libération sous cautionnement d'une jeune femme, emprisonnée depuis quatre mois et demi, parce que des notes sténographiques n'ont pas été transcrites.

En ce faisant, il révélait au procureur de Mlle Johanne Perron, Me Marc Delisle, son impossibilité d'entendre la cause.

Le juge a ajouté qu'il est regrettable de penser que de nombreux autres justiciables se retrouveront dans la situation de Mlle Perron, tout comme, dans le passé, des malades, dans des hôpitaux, et des enfants, dans les écoles, se sont retrouvés involontairement au coeur de conflits de travail.

Jolie jeune femme aux yeux bruns, Mlle Perron est détenue depuis le 14 juin, sous une accusation de complicité avec Germain Gagné, relativement au vol à main armée de \$41,511, avec séquestration d'otages, perpétré le 13 mars 1979, à la Banque Provinciale, succursale de Charlesbourg. Mlle Perron qui nie toute participation dans cette affaire, aurait reçu la visite de Gagné chez elle, peu après le vol, et aurait été trouvée en sa compagnie dans un garage de la rue Arago où une voiture fut achetée. Lors de perquisitions faites à son domicile, le lendemain, on aurait retrouvé un sac vert contenant \$15,197 dont huit billets de \$10 marqués.

Subséquemment, la jeune femme fut accusée d'avoir

entravé le cours de la justice en incitant Mlle Nicole Boutet à rendre un faux témoignage à l'enquête de Germain Gagné. Mlle Boutet a visité la prévenue le lendemain du vol pour l'informer qu'elle avait fait une déclaration incriminante à la police. Mais elle aurait aussi rédigé, chez la prévenue, une déclaration disculpatoire qu'elle offrit même de lire au juge Yvon Sirois, le 2 octobre.

Le juge ne crut pas opportun d'accorder de libération provisoire.

Me Delisle a signalé au juge Bienvenue que le juge Sirois aurait pris cette décision pour les mêmes motifs que ceux invoqués le 12 juillet, au début de l'enquête préliminaire, même si des

faits nouveaux ont été révélés le 2 octobre, avec le témoignage de Mlle Boutet.

N'ayant pas les notes sténographiques, le juge a déclaré se voir dans l'impossibilité de vérifier si le juge Sirois a utilisé sa discrétion judiciaire de façon équitable.

Il a cependant offert à Me Delisle et au procureur de la Couronne Claude Champoux de les entendre, si l'on peut rédiger une convention commune, admettant la substance des propos tenus en cour des sessions de la paix.

Le procureur de l'accusée a invoqué une lueur d'espoir quant à la possibilité d'obtenir la transcription des notes incessamment. Le juge a ajourné l'audition de l'appel en révision à aujourd'hui.

à tous nos abonnés au CÂBLE

difficultés temporaires AJUSTEZ VOTRE APPAREIL...

- 1) Servez-vous de l'antenne de votre appareil ou des «oreilles de lapin».
- 2) A l'arrière de votre appareil, trouvez la plaque où l'on voit les deux (2) vis marquées «V.H.F.».
- 3) Enlevez l'une des fiches du câble.
- 4) Raccordez aux deux vis «V.H.F.» les deux fils de votre antenne ou de vos «oreilles de lapin».

Depuis le 15 septembre dernier, les frais d'abonnement au câble sont suspendus.

CABLEVISION NATIONALE
DIVISION DE QUÉBEC

3 jours seulement

jeudi, vendredi, samedi, les 1er, 2 et 3 novembre

Rabais de 20%

sur toute la marchandise en magasin

Egalement
ROBES ET 2-PIECES
en spécial à
39⁹⁵ et 59⁹⁵
jusqu'à écoulement.

Toute vente finale.

Madeleine Labrecque

Spécialités: 6 à 18 ans.
2900, Chemin St-Louis
(Place St-Louis de France) 651-3751

ARMAND BOUDRIAS

Paietot de Peau de Gino de Paris

Place Québec 524-5263
Place Bonaventure 875-2013
6818, rue St-Bruno St-Hubert 273-2851
St-Bruno 653-9422

L'APRÈS-MIDI UN GRAND ROMAN D'AMOUR...!

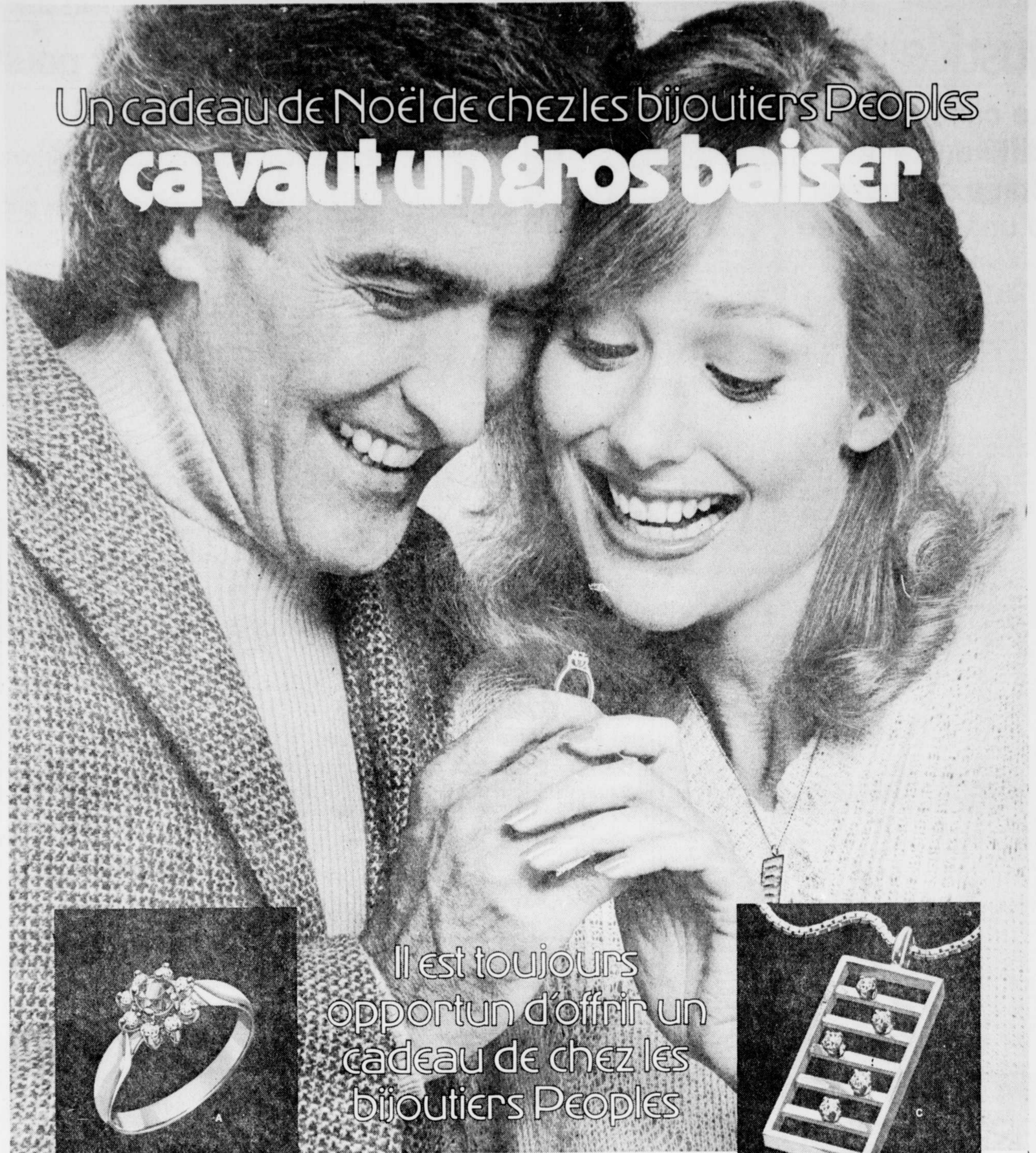
Michel Gagnon
Lundi au vendredi
11 h 30 à 13 h

Huguette Proulx
Radio sexe
Lundi au vendredi
13 h à 14 h

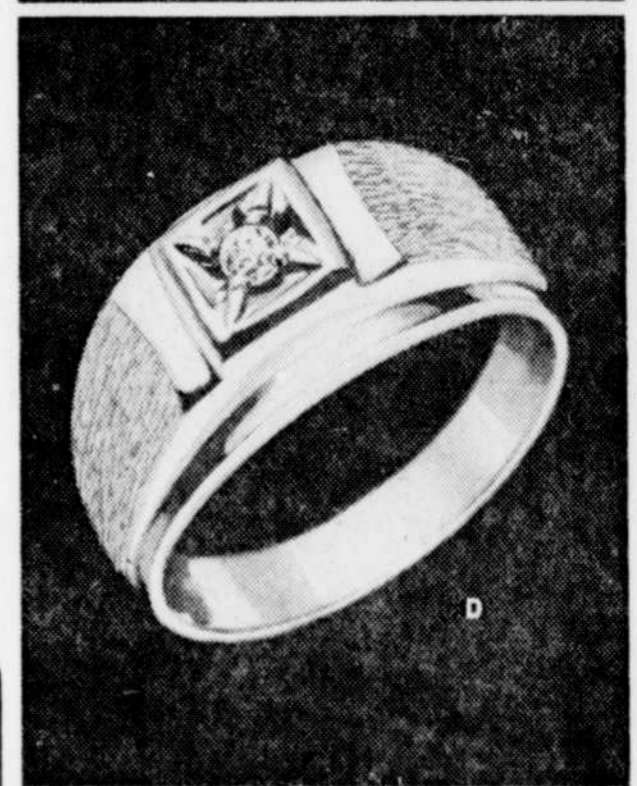
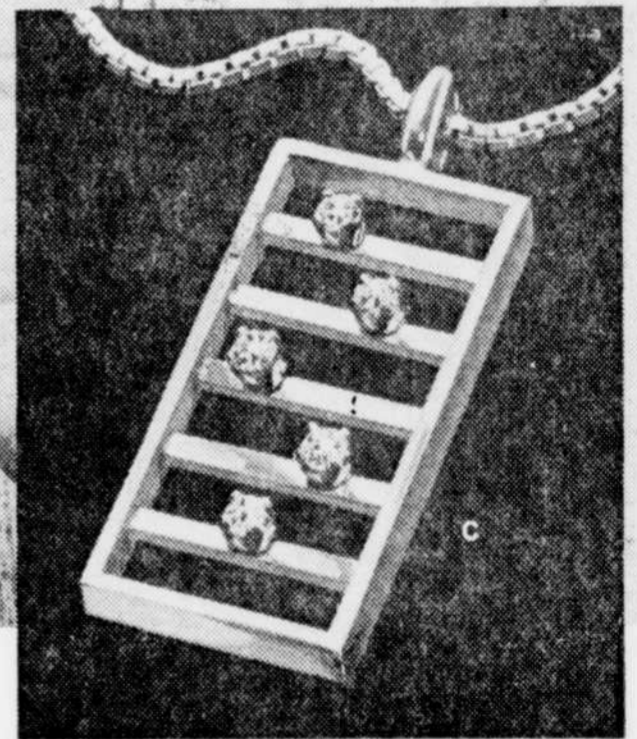
Marcel Roussel
Lundi au vendredi
14 h à 16 h

AVEC L'ÉQUIPE DES «BONS GARS»

Un cadeau de Noël de chez les bijoutiers Peoples ca vaut un gros baiser



Il est toujours
opportun d'offrir un
cadeau de chez les
bijoutiers Peoples



Rien n'est plus agréable que d'offrir un coquet bijou recherché de chez les bijoutiers Peoples.

Si vous désirez faire un cadeau très spécial à quelqu'un de très spécial, rendez-vous immédiatement chez les bijoutiers-diamantaires Peoples pour choisir l'un des nombreux bijoux originaux, de prix étudiés, que nous vous proposons dans tous nos magasins. N'attendez pas pour venir sélectionner votre 'cadeau du cœur'!

Une chose est certaine, vous ne manquerez pas de recevoir un gros baiser en récompense!

- A. Scintillante bague de soirée de dames, vendue en exclusivité chez les bijoutiers Peoples. Monture en or 14 C. avec choix de rubis ou saphir véritable au centre et entourage de 8 diamants éclatants 295.00
- B. L'heure heureuse qui ne risque pas de grever votre budget. Modèle féminin 17 rubis, rehaussé de 2 diamants et d'un attrayant bracelet 99.95
- C. Une fantaisie de grand cachet. Unique pendentif 'boulier compteur' en or 10 C. sur chaîne, enjolivé de 5 diamants coulissants. Vendu exclusivement chez les bijoutiers Peoples 350.00
- D. Éblouissante bague masculine en or 10 C. ornée d'un diamant solitaire. Vendue en exclusivité chez les bijoutiers Peoples 375.00

Renseignez-vous quant à nos mises de côté pour Noël!
Les bijoux sont grossis pour faire ressortir le détail

LES BIJOUTIERS-DIAMANTAIRES
PEOPLES⁺
Les diamantaires par excellence

Les Galeries Ste-Anne
Giffard
Tél.: 667-4814

Les Galeries Chagnon
Lévis
Tél.: 837-2452

Place Ste-Foy
Ste-Foy
Tél.: 651-6455

Fleur de Lys
Québec
Tél.: 647-3889